

République Française Liberté · Egalité · Fraternité

Hôtel de Ville Esplanade Pierre-Yves-Cosnier 94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00 Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

VILLE DE VILLEJUIF

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU DETAILLE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRESENTS: M. LE BOHELLEC. Mme GANDAIS. M. VIDAL. Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA. OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. MONIN, Mme THOMAS, M. HAREL, Mme TIJERAS, M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, BOUNEGTA. MM. MOSTACCI, Mme YAPO. M. STAGNETTO. Mme DUMONT-MONNET, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA (arrivée à 22h12 – lors du débat sur la délibération n°22/2015), M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (arrivé à 19h38 - lors de l'interruption de séance), Mme KADRI, M. BULCOURT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR:

Mme BOYER Mme HAMIDI Mme DA SILVA PEREIRA - délibération n°21/2015 incluse) par M. LECAVELIER par Mme GANDAIS par Mme CORDILLOT (jusqu'à 22h12

ABSENTS NON REPRESENTES: M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

•	Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités	
	territoriales.	
	Point d'information sur le lancement d'une procédure simplifiée de modification du PLU	4
1.	Délibération n° 21/2015 : Projet d'aménagement et de développement durable du Plan local d'urbanisme	
	(Rapport n°15-03-212)	
2.	Délibération n° 22/2015) : Vote du Budget primitif Ville 2015 (Rapport n°15-03-113)	5
3.	Délibération n° 23/2015 : Vote du Budget primitif annexe pour l'année 2015 dans le cadre de l'opération	
	crédit-bail entre la Ville et la Société FLOBAIL (Rapport n°15-03-108)	5
4.	Délibération n° 24/2015: Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2015 (Rapport	
	n°15-03-112)	7
5.	Délibération n° 25/2015 : Attribution d'une subvention pour l'année 2015 au Centre communal d'action	
	sociale (CCAS) (Rapport n°15-03-111)	3
6.	Délibération n° 26/2015 : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations et clubs sportifs	
	pour la saison sportive 2014/2015 (Rapport n°15-03-31))
7.	Délibérations n° 27/2015 à 28/2015 : Programme de l'office public de l'habitat de Villejuif (OPH):	
	acquisition en VEFA de 51 logements sociaux locatifs au 59 rue Marcel Grosmenil : garantie communale	
	pour des prêts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations, prêts PLUS, PLAI et PLS pour un	
	montant total de 5.926.200 euros et octroi d'une subvention de 303.026 euros (Rapport n°15-03-109)46	5
8.	Délibération n° 29/2015 : Garantie Communale pour un prêt PLS de 11.974.725 euros contracté auprès de	
	la Caisse Régionale du Crédit Agricole par DOMNIS pour financer l'acquisition en VEFA d'une résidence	
	étudiante de 162 logements au 59 rue Marcel Grosmenil (Rapport n°15-03-107)	7
9.	Délibérations n° 30/2015 à 32/2015 : Approbation d'une convention-type de mécénat entre la Commune	
	et des entreprises mécènes en vue de soutenir financièrement trois initiatives : La Corrida de Villejuif, les	
	Journées Européennes du Patrimoine et le Noël Solidarités Handicap (Rapport n°15-03-110)48	3
10	Délibération n° 33/2015 : Fixation de la participation financière relative aux frais de scolarité des élèves	
	scolarisés à Villejuif mais résidents hors Villejuif et approbation de la convention type de gratuité	
	réciproque – Année scolaire 2014-2015 (Rapport n°15-03-310)	1
11	Délibération n° 34/2015: Principe de réciprocité tarifaire entre Communes concernant la restauration	
	scolaire et les activités périscolaires et extrascolaires (Rapport n°15-03-311)	2
12	Délibération n° 35/2015 : Révision du fonctionnement du Fonds d'aide communal à la pratique sportive	
	(FACPS) (Rapport n°15-03-309)	3
13	Délibération n° 36/2015: Décide la cession, au profit de l'Association ETAI (Entraide, Travail,	
	Accompagnement, Insertion de la personne en situation de handicap), du lot 4 de volume 4 de l'ensemble	
	immobilier situé 11 à 13, rue Marcel Paul et 118, rue Ambroise Croizat, cadastré section E numéro 76, au	
	prix de 224 007 euros (Rapport n°15-03-211)	5
14	Délibération n° 37/2015 : Travaux de réfection de revêtement de sol sur le groupe scolaire Paul Langevin	
	- Autorisation de lancement d'une procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) et de signature du	
	marché de travaux : - Tranche ferme : Réfection totale des revêtements de sol des classes de l'école	
	maternelle- Tranche conditionnelle 1 : Réfection totale des revêtements de sol des classes de l'école	
	élémentaire A- Tranche conditionnelle 2 : Réfection totale des revêtements de sol des classes de l'école	
	élémentaire B (Rapport n°15-03-210)	7
15	Délibération n° 38/2015: Avenant n°1 au marché n°31037 de location et maintenance du parc	
	photocopieurs des services municipaux et groupes scolaires de la Ville de Villejuif - lot n°01:	
	Photocopieurs des services municipaux et des groupes scolaires de la Ville de Villejuif - Prolongation de la	
	durée du marché jusqu'au 31 décembre 2015 (Rapport n°15-03-106)	3
16	Délibération n° 39/2015 : Dispositif certificats d'économies d'énergie (CEE) - Convention d'habilitation	
	dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPEREC - Approbation et signature (Rapport n°15-03-213)58	3
17.	Délibération n° 40/2015: Communication pour information de l'arrêté préfectoral n°2015/137 du 20	
	janvier 2015 portant enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	
	de la société l'Atelier des Boucheries Nivernaises - 63 rue de Bicêtre à l'Haÿ-les-Roses (Rapport	
	n°15-03-209)	9

Monsieur le Maire

L'ordre du jour de ce Conseil comporte le vote du budget 2015. L'Union Citoyenne va soumettre au vote son premier budget, ce qui représente une étape importante. Nous arrivons au terme de notre premier exercice. Je me félicite de l'esprit d'équipe qui finit toujours par l'emporter, malgré nos différences et nos désaccords passagers. Ce budget a été élaboré par Monsieur VIDAL, adjoint aux finances, en collaboration avec les services. J'ai confiance en la qualité du travail qu'il conduit avec l'ensemble des élus. Je l'en remercie.

Nous allons examiner un autre dossier important : le PADD. Ce travail est placé sous la responsabilité de Madame GANDAIS. Je sais pouvoir compter sur sa compétence. Je la remercie également pour l'ensemble des travaux préparatoires qu'elle a menés avec succès. Les différentes réunions publiques ont en effet été un succès en termes de participation des habitants.

Enfin, je vous annonce que Monsieur BENISTI, Directeur Général des Services Techniques, quitte nos services. Il travaillera à Amiens à partir du 2 mai. Je lui souhaite bon vent pour la suite de son parcours et le remercie pour son travail de qualité au sein de la collectivité.

Concernant l'ordre du jour, le compte rendu du dernier Conseil n'est pas finalisé en raison des délais entre les deux séances. Il vous sera soumis à la prochaine séance.

Enfin, nous avons ajouté un point autour duquel nous n'avons pas pu échanger lors de la conférence des présidents. Ce point d'information porte sur le lancement d'une procédure simplifiée de modification du PLU concernant le gymnase du collège Karl Marx.

• <u>Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.</u>

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques?

Monsieur HAREL

Je souhaiterais que, dans le tableau présentant les MAPA, il soit précisé si le montant hors taxe indiqué correspond au montant annuel ou au montant pour toute la durée du marché.

Monsieur le Maire

Nous prenons en compte votre remarque.

Madame CORDILLOT

Vous annoncez l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Je rappelle que vous avez refusé de prévoir cette possibilité dans le règlement intérieur. De plus, ce point n'est pas anodin. Il ne peut pas faire l'objet

d'une simple information orale. On ne lance pas une révision du PLU sans que le Conseil ait à en débattre.

Monsieur le Maire

Ce point fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil. Nous avons souhaité en faire un point d'information au préalable.

DONT ACTE

• Point d'information sur le lancement d'une procédure simplifiée de modification du PLU

Monsieur le Maire

Je m'engage à communiquer ce document à l'ensemble des élus.

Madame GANDAIS

Bien que nous soyons en procédure de révision du PLU, il s'avère nécessaire d'appliquer une légère modification au PLU actuel, afin de pouvoir réaliser un projet. Cette démarche nécessite un arrêté du Maire annonçant que nous engageons une procédure de modification au PLU actuel. Le projet de modification a pour objectif la levée de l'emplacement réservé C48, pour permettre la réalisation d'un programme immobilier mixte comprenant un gymnase en rez-de-chaussée et des logements en accession sociale au-dessus.

L'emplacement concerné est actuellement occupé par les ALGECO du Collège provisoire Karl Marx. Le terrain appartient au Conseil général. Nous devons y réaliser le gymnase du collège. L'ancien gymnase est désormais occupé par le réfectoire. Nous souhaitons profiter de cette opération pour construire un gymnase de dimension plus importante. Afin de le financer, nous projetons de réaliser une opération immobilière au-dessus du gymnase.

L'emplacement réservé C48 étant à vocation d'équipement sportif uniquement, il convient d'introduire cette modification dans le PLU. Celle-ci sera notifiée au préfet du Val-de-Marne et aux personnes publiques associées pour avis. Une enquête publique sera prochainement réalisée. Le projet de modification, éventuellement amendé, sera soumis à la délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Cette révision concerne les finances de la ville. Il importe de trouver toutes les solutions pour développer des services et des équipements publics. Ce projet nous permettra de n'engager aucune finance supplémentaire de la ville pour la réalisation d'un gymnase de compétition. Nous souhaitons qu'il réponde aux normes reconnues au niveau des districts et des fédérations.

Madame CORDILLOT

Ce projet a été initié avant votre arrivée. Le PLU, que vous avez décidé de réviser, permettait la réalisation d'une halle des sports, avec des logements au-dessus. Concernant le financement, la participation financière du département s'élève à 1,9 million d'euros. Dans le cadre d'un accord global avec le département, le gymnase du Collège Karl Marx a été mis à disposition pour y accueillir le réfectoire des élèves, la salle des parents et d'autres locaux associés. Nous avions prévu que cette opération soit autofinancée par la subvention du département et par les droits à construire sur ce terrain qui appartient à la ville depuis longtemps. Avant d'y implanter le collège provisoire, chacun se souvient que ce terrain avait accueilli les tennis, le boulodrome, ainsi que la piscine pour des jeux estivaux. Je me félicite que vous repreniez ce projet, car il correspond à des besoins. Ce projet était prévu et était financé.

Madame GANDAIS

Je n'ai pas prétendu que ce projet n'était pas prévu ni financé. En revanche, pour pouvoir le réaliser tel que nous l'envisageons, il est nécessaire de procéder à cette petite modification du PLU. Nous n'avons toutefois pas la volonté de nous encombrer de procédures supplémentaires qui prennent du temps.

Nous allons mettre à disposition des conseillers municipaux le document qui sera soumis à enquête publique.

Monsieur LAFON

Cette modification concerne-t-elle un problème de hauteur ?

Madame GANDAIS

Les règles du PLU actuel ne permettent pas de réaliser le projet en raison de la hauteur de l'immeuble envisagé, d'une part, et de l'emprise au sol, d'autre part. Nous souhaitons déposer le permis de construire sans attendre la révision complète du PLU.

Madame TAILLE-POLIAN

Vous aviez annoncé que vous étiez opposés à la construction d'immeubles de hauteur plus importante. Il s'avère finalement que vous y êtes favorables.

Monsieur le Maire

Ce point fera d'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil municipal.

1. <u>Délibération n°21/2015 : Projet d'aménagement et de développement durable du Plan local</u> d'urbanisme (Rapport n°15-03-212)

Monsieur le Maire

Je demanderai une suspension de séance pour permettre au Cabinet VILLE OUVERTE de présenter le projet de PADD.

Madame GANDAIS

Ce débat est une étape nécessaire et très importante de la révision du PLU. Je voudrais exposer les principales différences du PADD et du PLU par rapport aux anciennes versions.

En matière d'habitat, le PADD va favoriser une meilleure mixité sociale en permettant la construction de toutes les catégories de logements, ce qui permettra à tous les Villejuifois de satisfaire leur parcours résidentiel dans notre commune. Nous souhaitons développer l'offre de logement pour les catégories moyennes et les jeunes ménages par le développement de l'accession sociale à la propriété, de l'accession à la propriété à prix maîtrisé et du locatif intermédiaire.

Villejuif comporte des quartiers prioritaires en politique de la ville, ce qui va faciliter l'accession à la propriété à prix maîtrisé. Dans un périmètre de 300 mètres autour de ces quartiers, les travaux de construction neuve bénéficient d'une TVA à taux réduit.

Le logement social de type SRU dans la construction neuve sera ramené au niveau légal de 25 %, avec pour objectif de passer progressivement du taux actuel de 38 % de logements sociaux à environ 32 % dans 10 ans.

S'agissant du parc social existant, l'effort sera principalement porté sur la réhabilitation des logements et des espaces extérieurs, en partenariat avec les bailleurs sociaux, notamment dans le cadre du PRU Lebon-Lozaits. Nous favoriserons les bailleurs qui offrent les meilleurs services et la meilleure gestion.

Une attention soutenue sera portée aux logements dédiés et adaptés aux personnes fragiles (handicapés, personnes âgées), aux étudiants et aux jeunes actifs, ainsi qu'aux jeunes chercheurs.

Nous souhaitons que la mixité soit mieux répartie au sein de notre ville. Dans les quartiers sud où le logement social est aujourd'hui très majoritaire, nous prévoyons la construction de logements en accession à prix maîtrisé, tandis qu'ailleurs, nous maintenons l'obligation de construire 25 % de logements locatifs sociaux dans les opérations de plus de 2 500 m² de surfaces de plancher.

La croissance urbaine doit être maîtrisée. Villejuif est extrêmement attractive avec la perspective des deux nouvelles stations de métro. Avec les règles du PLU actuel, nous verrions se développer des immeubles sur l'ensemble de notre territoire, sans que nous soyons toujours en mesure de fournir les équipements nécessaires : crèches, écoles, équipements sportifs et culturels. Afin de pouvoir financer et fournir ces équipements, nous souhaitons pouvoir maîtriser la densification de notre ville.

Les formes urbaines de ces nouvelles constructions respecteront l'existant, en particulier dans les quartiers pavillonnaires. Dans les secteurs de contact entre les secteurs pavillonnaires et les secteurs plus denses, des transitions comportant des retraits conséquents et des hauteurs dégressives seront

obligatoires pour respecter les quartiers pavillonnaires. Les hauteurs des bâtiments neufs seront adaptées à leur environnement urbain, ne dépassant pas les hauteurs existantes dans les quartiers déjà constitués. Les hauteurs plus importantes seront limitées aux secteurs de grands projets et ne devront pas représenter de nuisances pour les quartiers existants.

Nous lutterons avec des moyens appropriés contre les marchands de sommeil et contre l'habitat indigne. Nous mettrons en place une charte architecturale pour favoriser une meilleure harmonie de notre ville. Une démarche spécifique pour la réhabilitation du centre-ville sera engagée.

En matière de développement économique, nous souhaitons inscrire Villejuif dans la dynamique métropolitaine, en améliorant de façon déterminante l'équilibre habitat/emploi, par le développement de projets économiques, de laboratoires de recherche, de locaux d'enseignement, et de bâtiments d'activité dévolus aux start-up dans le cadre du cluster santé, en s'appuyant sur les hôpitaux et sur le projet Campus Grand Parc. C'est aussi le sens du boulevard étudiant. Notre objectif est de renforcer l'attractivité de la ville pour des catégories plus dynamiques et porteuses de richesses.

L'artisanat, le commerce de proximité, l'économie sociale et solidaire, les petites et moyennes entreprises ne seront pas en reste. Nous nous attacherons à multiplier les locaux d'activité en rez-de-chaussée, voire au premier étage des constructions neuves. La montée en puissance des projets métropolitains soutiendra fortement l'économie locale.

Compte tenu du développement important qui se profile, il faudra offrir des espaces verts et protéger l'environnement. Le nouveau PADD va favoriser un nombre plus important d'espaces naturels. Les terrains des Maraîchers et les terrains du Lycée accueilleront des zones N et des jardins familiaux. La généralisation d'un coefficient de biodiversité à tous les secteurs de la ville permettra de favoriser la nature et l'environnement. Le plan de cyclabilité de la ville, déployé au fur et à mesure des travaux de voirie, ira dans ce sens.

Nous inciterons également à l'usage de méthodes alternatives en matière d'assainissement, par l'absorption des eaux pluviales grâce au maintien et au développement des sols naturels et de la végétation pour améliorer la biodiversité, la faune en ville et le confort climatique. L'application des règles les plus strictes en matière d'isolation thermique sera proposée. Nous continuerons à développer la géothermie.

Enfin, nous allons interdire la construction des logements et d'équipements sensibles en bordure de l'autoroute A6. Nous continuerons à favoriser le développement du recyclage alternatif, grâce notamment aux composteurs domestiques.

Monsieur le Maire

Cette révision du PLU va impliquer 260 000 m² d'activités économiques, et environ 7 000 logements hors diffus.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Je constate un décalage entre un chiffre présenté par Madame GANDAIS et celui qui figure dans le nouveau PADD. Vous avez annoncé que la proportion de 25 % de logements sociaux concernait les

opérations supérieures à 2 500 m² de surface. Or, dans la nouvelle version, il n'est question que de « programmes d'une certaine importance ».

Madame GANDAIS

Nous aurions dû débattre du PADD lors du précédent Conseil municipal. Ce point a été reporté car un certain nombre de mentions se sont révélées trop contraignantes et précises pour le PADD, qui est un document d'orientation. La mention des 2 500 m² a ainsi été retirée pour que le PADD soit compatible avec certains projets de la ZAC Campus Grand Parc. Nous avons donc modifié le document mis en débat aujourd'hui. En revanche, cette règle figurera dans le règlement du PLU.

> Suspension de séance, le temps de la présentation par le Cabinet VILLE OUVERTE du projet de Projet d'aménagement et de développement durables du Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire

Comme convenu lors de la conférence des présidents, chaque groupe dispose de 10 minutes pour ce débat.

Madame KADRI

Le PLU actuel a été adopté en décembre 2013. Après plus de trois années de concertation, que n'a-t-on entendue sur son compte et, surtout, sur celui de la municipalité de gauche? Elle avait osé faire prévaloir dans ce document concerté l'intérêt général d'une ville responsable, solidaire, mixte, équilibrée, dynamique avec de grands projets de transports, de développement économique et scientifique, la revitalisation de ses commerces, ses quartiers de gares, une ville accueillante pour tous les Villejuifois, habitants comme salariés, quelles que soient leurs origines, leurs situations sociales.

Chacune des quatre composantes de votre majorité municipale dite d'Union Citoyenne n'a eu de cesse de surenchérir dans la contre-vérité, le mensonge ou l'affabulation pour l'attaquer et le dénaturer. Selon vos écrits, la ville allait être tout entière livrée au bétonnage, ses espaces verts supprimés. Quant aux quartiers pavillonnaires, alors que le PLU les sanctuarisait, tout juste s'il n'était pas question d'en déposséder les petits propriétaires.

Ainsi, Madame GANDAIS, aujourd'hui votre première adjointe en charge notamment de l'urbanisme et du patrimoine, écrivait dans son programme électoral: «Les habitants ne veulent pas d'une densification qui ferait passer la ville de 55 à 70 000 habitants, ils ne veulent pas d'un front bâti uniforme le long de la nationale 7, ni le bétonnage de nos derniers espaces verts. Ils veulent de l'air, du soleil, voir le ciel et les jardins. Ils ne veulent pas de nouvelles tours et du béton partout. Ils ne veulent pas d'expropriations. »

Ces lignes sont fortes, si fortes que l'on peut se demander si elles ne sont pas prémonitoires de ce qui risque réellement de se passer ces prochaines années avec votre PLU. Je crains même d'être en deçà de la réalité. Vous n'avez cessé de faire enfler la question de la densification, qui faisait tant horreur aux différentes composantes de votre alliance, entre le 5 novembre, date de la première concertation aux Guipons, et le 15 décembre, date de la réunion publique consacrée à l'habitat. Aux Guipons, vous annonciez que 4 690 logements allaient être réalisés d'ici 2020. Le 15 décembre, ce chiffre atteignait 6 500. Le document PADD qui devait être soumis au vote du Conseil du 6 février, puis celui retiré du

Conseil du 6 mars, évoquait le nombre de 2 100, pour laisser place ce soir à 6 500 nouveaux logements d'ici à 10 ans. Ce montant ne tient pas compte des projets qui ne manqueront pas de s'élever sur tous les terrains du patrimoine communal que vous vous apprêtez à brader aux promoteurs immobiliers.

A raison d'une moyenne de 2,3 occupants pour chacun de ces nouveaux logements, la population de notre ville sera très proche des 75 000 habitants en 2020. Le PADD, dans sa version du 6 février, puis du 6 mars, donnait un chiffre de 71 000 habitants. La version de ce soir ne parle plus que de 68 000 habitants. Les promoteurs privés avec lesquels vous en êtes en négociation ont sans doute obtenu de favoriser la réalisation de petits logements plus lucratifs.

Selon vous, lorsque l'on construit du logement privé, on bâtit. Mais lorsque l'on construit du logement social, on bétonne. Ce raccourci est si simpliste!

Ce n'est toutefois pas l'aspect le plus critiquable de votre projet. Aujourd'hui, chacun le reconnaît, y compris au sein de votre majorité : la densification est une nécessité pour faire face au défi de la crise écologique. Il est essentiel d'éviter l'étalement urbain qui grignote les espaces agricoles d'Île-de-France et multiplie par deux, voire trois, les distances de déplacement domicile/travail. Elle l'est bien sûr compte tenu de l'acuité de la crise du logement en France et, plus particulièrement, en Île-de-France. Les chiffres du $20^{\text{ème}}$ rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur le mal logement en attestent une fois de plus : 3,5 millions de personnes mal logées, plus de 5 millions de personnes fragilisées par rapport au logement (dont le quart pour impayés de loyers) et, au total, 10 millions de personnes touchées par la crise du logement.

Ce bilan est accablant. Notre pays compte près de 1,8 million de ménages demandeurs de logements sociaux, dont plus de 350 000 en Ile-de-France, et 75 000 dans le Val-de-Marne. Dans ce département, rappelons que sur les 19 maires de municipalités qui ne respectent pas les obligations de la loi SRU imposant un minimum de 25 % de logements sociaux sur leur territoire, 17 sont membres de l'UMP.

A Villejuif, la situation n'est pas moins grave. On dénombre environ 4 000 demandeurs de logements sociaux. Cet élément fait partie du diagnostic dont le Conseil aurait dû disposer avant que ce PADD ne lui soit soumis. Est-ce à dire que vous préférez apporter des réponses pour la ville de demain avant même que les questions sur la ville d'aujourd'hui soient posées ? Ou considérez-vous que le diagnostic établi dans le PLU 2013 reste valable et validé ?

J'ai tendance à opter pour la première solution. Le seul objectif qui compte pour votre majorité est de limiter au strict minimum la part du logement social dans tout projet de nouvelles constructions, afin de faire descendre à l'avenir sa proportion à 33 % de l'habitat bâti sur le territoire communal, contre 39 % actuellement, selon vos chiffres. Votre estimation montre que près des deux tiers de l'habitat villejuifois sont des logements privés. Voici la preuve qu'à Villejuif, nous n'avons pas attendu l'Union Citoyenne pour agir réellement en faveur de la mixité sociale!

Vous parlez de mixité sociale dans votre PADD avec la volonté sous-jacente d'opposer différentes catégories de Villejuifois entre elles. Ainsi, de fin décembre à la mi-janvier, vous avez encore accentué les restrictions et contraintes qui vont porter sur l'avenir de la construction de logements sociaux à Villejuif. Fin 2014, votre objectif était d'inscrire dans le nouveau PLU, la réduction de 40 % à 25 % la part de logement social dans les nouveaux projets de construction d'une superficie supérieure à 1 500 m². Vous avez ensuite repoussé cette obligation aux seuls projets d'une superficie supérieure à 2 500 m². Dans la version définitive, vous avez supprimé toute indication de superficie, en vous

contentant de mentionner des « programmes d'une certaine importance ». Cette évolution serait-elle le fruit de la pression des promoteurs immobiliers ?

Cette règle signifie concrètement que le logement social aurait été absent de beaucoup des projets « de logements de qualité pour tous » que vous avez présentés dans le magazine municipal de septembre dernier. Vous renoncez sciemment à toute forme de mixité dans le territoire diffus en dehors des zones d'aménagement, dont vous vouliez plus dans notre ville selon vos déclarations.

Elle signifie également que la densification que vous annoncez ne va en rien profiter à tous les demandeurs de logements sociaux que compte notre ville, ni à ceux qui veulent pouvoir accéder au locatif privé à un prix raisonnable et correspondant à leurs ressources.

Les logements intermédiaires, s'ils affichent des prix légèrement inférieurs à ceux du libre marché, n'ont absolument rien à voir avec des logements à loyers modérés et accessibles. Il faudra débourser environ 1 000 euros de loyer pour un F3 de 50 m². Il faudra gagner au moins 3 000 euros par mois pour pouvoir y entrer, un montant bien plus élevé que le revenu médian actuel des Villejuifois.

Quant à vos belles promesses, réitérées lors de la réunion de restitution, de ne pas construire au-delà de R+6 avec retrait d'attique à R+4, elles se sont envolées! Le nouveau document rend possible le R+7 sur la RD7. Interrogée en deuxième commission, votre première adjointe a même parlé de R+12 pour le pôle Aragon, voire encore plus dans Campus Grand Parc. Cette réponse a suscité de l'étonnement parmi les membres de votre propre majorité. Bien plus que les hauteurs prévues dans l'ancien PLU, vous entendez abaisser le pourcentage de logements à loyers modérés et accessibles.

Votre PADD et votre PLU sont ainsi principalement marqués par la volonté de changer la structuration et la morphologie de notre ville, de renouveler sa population, en chassant les couches sociales populaires les plus modestes et les classes moyennes. Nous n'y souscrivons pas.

Le PLU 2013, même s'il n'était pas parfait et n'a probablement pas suffisamment été expliqué aux Villejuifois, prenait déjà en compte les besoins essentiels de la diversité des habitants. Il intégrait les grands projets en cours ou futurs, impactant l'avenir de notre commune, tels Campus Grand Parc, le pôle Aragon, le Grand Paris Express et l'Opération de Renouvellement Urbain des quartiers sud.

Qu'il s'agisse de l'habitat, des équipements publics, des espaces verts, des risques naturels, le PLU 2013 prenait en compte les besoins de tous les Villejuifois. Contrairement à vous, nous n'avons jamais cherché à diviser la population en opposant les intérêts de telle catégorie socioéconomique à ceux d'une autre catégorie. Ce PLU s'efforçait de répondre aussi bien aux propriétaires dans l'habitat pavillonnaire qu'aux candidats à l'accession à la propriété dans l'habitat collectif ou aux personnes à la recherche d'un logement dans le locatif public ou privé. Il sanctuarisait en zone naturelle les jardins de l'Epi d'or, auparavant classés en zone à urbaniser. Il définissait des véritables couloirs écologiques et préservait les cœurs d'îlot. Il projetait une ville-parc sur toute la partie sud de notre ville.

Ne vous en déplaise, ce PLU 2013 portait l'objectif d'une ville pour tous. A sa façon, Monsieur Stéphane Lerays, du cabinet d'urbanisme VILLE OUVERTE, le confirme. Dans le quartier sud, en novembre dernier, il reconnaissait ainsi que « l'objectif de la révision n'est pas de refaire tout le document de 2013 ». Il précisait : « Ce dernier va loin dans la réflexion », reconnaissant simplement un besoin de modification, notamment suite à la promulgation de la loi ALUR imposant que les PLU traitent des plans de stationnement.

Monsieur le Maire, avec ce document souvent confus, vous ramenez principalement cette réflexion aux seuls intérêts de ces promoteurs qui, avec votre aide, veulent faire main basse sur Villejuif. Mais comme vous avez dû vous en rendre compte ces derniers temps : Villejuif et les Villejuifois ne sont pas prêts d'accepter à se laisser vendre !

Monsieur LEYDIER

Le Parti de gauche est défavorable à ce projet de PADD. D'anciens documents de la campagne municipale montrent à quel point nous en revenons au stade que vous aviez tant critiqué. Certains éléments que je vais vous rapporter risquent de vous rappeler ceux qui viennent de nous être présentés.

- « Axe 1 : Un développement responsable, une ville solidaire, mixte et dynamique.
 - A. Maintenir la diversité à Villejuif
 - B. Une ville dynamique
- Axe 2: Un projet environnemental ambitieux
 - A. Rendre la ville facile aux piétons et aux cyclistes
 - B. Développer la trame verte et préserver les corridors écologiques
- Axe 3 : un développement urbain et architectural durable
 - A. L'image de Villejuif dans la métropole de demain
 - B. Pour une architecture et une construction durable »

Tel était le plan de l'ancien PADD. Il existe de nombreuses similitudes. Quel dommage que vous ayez gaspillé autant d'énergie!

Vos positions ont été rappelées par Madame KADRI. Ce ne sont pas les hauteurs, mais bien le logement social qui vous dérangeait le plus. Il est regrettable qu'autant de membres de l'Union Citoyenne qui se sont prononcés pour la révision du PLU reviennent finalement sur leurs propres promesses. Comme vous semblez les avoir oubliées, je vais vous rappeler certains des documents de campagnes de l'élection municipale.

Parmi vos propositions, Monsieur VIDAL, vous annonciez : « *Cadre de Vie : Plus belle la Ville. Rénover l'existant plutôt que densifier* ». Quant à Madame GANDAIS, vous vous étiez tellement battue contre la densification et la possibilité que Villejuif atteigne 70 000 habitants. Un des élus d'EELV pourrait-il nous expliquer pourquoi vous êtes revenus sur vos promesses de campagne ?

Monsieur BADEL

Je rejoins très largement les propos de Madame LEYDIER. Ce document montre des appétences pour les projets privés au détriment de projets publics. Il restera à voir quelles formes prendront un certain nombre d'équipements que vous souhaitez réaliser. Les sports sont à l'honneur. Cependant, compte

tenu des difficultés budgétaires, je m'interroge sur la possibilité pour notre ville de financer autant d'équipements nouveaux, comme la halle des sports. J'ai l'impression que vous allez bientôt organiser les Jeux Olympiques ou la Coupe du Monde. Je m'inquiète des montages financiers que vous allez devoir mettre en place. J'attends avec crainte que l'on en vienne à ces sujets pour voir ce qu'il en sera.

Ce PADD ne comporte pas de différences importantes par rapport au précédent. En juin 2014, nous vous avions alertés. Etait-ce nécessaire de gager des mois de discussion, de dépenser des crédits en conseil et en accompagnement, pour en revenir aux mêmes orientations? Vous ne nous avez pas entendus. Finalement, vous vous rapprochez de plus en plus de l'ancien PLU qui venait d'être adopté.

La principale différence tient à la posture idéologique vis-à-vis du logement. La majorité des habitants d'Île-de-France est éligible au logement social. Celui-ci ne doit pas être caricaturé. Il existe plusieurs catégories. Il est possible d'atteindre 40 % de logement social en diversifiant les types de logements : PLS, PLUS, PLAI.

Par ailleurs, je me félicite d'avoir été entendu lorsque j'indiquais en juin 2014 qu'il était nécessaire de densifier pour continuer à soutenir le développement économique. Cette démarche s'impose compte tenu des atouts de Villejuif et des infrastructures dont nous allons bénéficier prochainement, dont les trois stations de métro du Grand Paris Express. Je me réjouis que ce PADD s'inscrive dans cette voie. Il faut de la densité pour réaliser des projets dans une zone aussi proche de Paris, où le prix du foncier est élevé.

Monsieur LIPIETZ

J'ai participé à la plupart des réunions de concertation de ce PLU et je me réjouis de ce PADD, qui prend en compte les observations des habitants, y compris celles exprimées pour l'élaboration du précédent PLU, mais qui n'avaient pas été retenues.

S'agissant de l'offre de logement, nous allons largement au-delà des préconisations du SDRIF et de la TOL. Nous excédons donc les demandes de l'Etat et de la région, alors même que nous allons réduire les hauteurs et augmenter les espaces verts par rapport au PLU de 2013. Comment un tel miracle est-il possible ? En 2013, nous n'avions pas une idée précise des perspectives d'habitat. Aujourd'hui, même en diminuant les hauteurs et en augmentant les espaces verts, nous pouvons envisager que la ville atteigne entre 65 000 et 70 000 habitants.

Nous allons limiter la ZAC Campus Grand Parc à 2 900 logements au lieu de 4 600. Certains vont pointer le fait que le CDT prévoyait 1 750 logements. Madame CORDILLOT avait indiqué que ces 1 750 logements correspondaient à environ 10 000 habitants, ce qui représente 6 habitants par logement en moyenne. Or une grande partie de ces logements sera dédiée aux « *chibanis* », qui occupent seul leur logement, ou encore aux personnes âgées, aux chercheurs ou aux étudiants. Par conséquent, en dehors des appartements dédiés, les autres logements étaient censés accueillir des familles de huit à dix personnes !

Concernant le développement, le PADD prévoit de restituer un certain nombre d'espaces verts par rapport au PLU de 2013, mais pas par rapport à la situation actuelle. Nous n'avons pas sauvé le golf ni la totalité du terrain des Maraîchers. Certes, nous allons développer un projet sur le terrain du lycée, mais il est déjà en espace vert. Il faut se souvenir que, selon les plans de 2013, le terrain des Maraîchers allait être totalement construit, y compris contre l'autoroute, alors que la presse évoquait à

la même époque les effets cancérigènes du diesel. Ce PADD représente donc une vraie avancée par rapport au PLU de 2013. Cependant, nous assistons à une véritable densification et à une diminution des espaces verts. L'Etat a été incapable de stopper la mégapolisation et la concentration de la population en Ile-de-France, au lieu de poursuivre une politique de développement équilibré entre les régions. Nous payons les conséquences de l'abandon de la politique de décentralisation.

On nous dit qu'il n'existe pas de risque naturel ou technologique sur Villejuif. Cependant, notre eau ruisselle. Arcueil a déjà été victime d'inondations. Avec le changement climatique, nous allons assister à une augmentation des précisions. Le PADD aborde la question de la résilience de la ville, en renforçant l'obligation de gérer les eaux pluviales à l'échelle de la parcelle. Cependant, si nous ne parvenons pas à imposer des restrictions dans la ZAC qui va dominer la vallée de la Bièvre, Arcueil sera à nouveau fragilisé. Parvenir à conserver les pluies en hauteur représente donc un vrai enjeu. Nous ne pouvons pas exclure des vrais problèmes de ruissellements vers la vallée de la Bièvre dans quelques années.

S'agissant de la biodiversité, j'ai été agacé de constater lors des débats que les orientations manquaient de précision. Nous devons pourtant répondre à une obligation légale, fixée par le SDRIF, de créer une coulée verte entre la Bièvre et les Lilas. Dans le PLU actuel, la coulée verte est coupée au niveau du terrain des Maraîchers, car il était totalement urbanisé. Aujourd'hui, nous obtenons une continuité, mais elle est interrompue par la départementale au Nord. Nous allons devoir trouver des solutions pour permettre cette continuité entre le nord du Parc des Hautes Bruyères et les châteaux d'eau. Il faudra donc mettre en place des franchissements, ce qui soulève de véritables problèmes techniques.

Par ailleurs, les plans de la CAVB donnent l'impression que le vélo est omniprésent, ce qui n'est absolument pas le cas à Villejuif. Se pose le problème de dessiner les tracés, mais aussi de respecter ceux qui essaient de circuler en vélo sur les quelques pistes cyclables, notamment le long de la RD7.

Enfin, concernant l'identité de Villejuif, certes, cette ville comporte des tours. Mais leur présence ne justifie pas nécessairement qu'il soit nécessaire d'en construire de nouvelles. Nous nous sommes battus pour limiter les hauteurs à R+6. Nous ne soutiendrons pas un PLU qui permettrait des hauteurs supérieures. Le PADD n'est pas réglementaire dans ce domaine. N'importe quel architecte est capable de proposer des gestes architecturaux à R+6. Nous veillerons à ce que des émergences supérieures à cette hauteur soient prohibées. Nous ne voulons pas d'une ville phallique !

Monsieur le Maire

Il est vrai que la partie ouest du terrain des Maraîchers va connaître une perte d'espaces verts. Mais elle s'accompagnera d'un gain en termes d'espaces publics.

Madame TAILLE-POLIAN

Ce PADD reprend à 95 % le texte précédent. Je vous remercie de m'avoir invitée à me livrer au jeu des sept différences, et ce, à deux reprises, entre l'ancien PADD voté en 2013, la nouvelle version de février, et cette toute nouvelle version mise au débat aujourd'hui.

Nous avons retrouvé un certain nombre d'éléments intéressants. Les différences sont notamment liées aux évolutions législatives impulsées par le gouvernement, comme l'introduction de coefficient de biodiversité permise par la loi ALUR. Cependant, il faut rappeler que la loi Alur (et à plus forte raison

la loi NOTRE) parle d'un PLU intercommunal. Or ce document ne s'inscrit nullement dans une logique de territoire. Le PADD reprend essentiellement le précédent, à l'exception du logement social et des hauteurs. Pourtant, d'ici quelques mois, ces orientations ne seront plus utiles.

L'eau est une vraie problématique dans notre région. Nous avions déjà inscrit de nombreux éléments dans le PADD précédent. Vous évoquez la mise en séparatif du réseau d'assainissement. Je ne sais pas comment vous allez financer cette opération, qui coûtera extrêmement cher.

La prise en compte de l'éligibilité des quartiers sud à l'ANRU est une nouveauté. Il existe un débat pour savoir si nous devons ce programme au travail fourni depuis de longues années par la municipalité précédente ou aux talents de Monsieur le Maire. Quoi qu'il en soit, il fallait intégrer cet élément dans le PADD.

Cependant, d'autres sujets soulèvent des interrogations. Vous prévoyez des élargissements de voirie, notamment des routes départementales, pour la circulation des autobus, la réalisation de pistes et itinéraires cyclables, et des trottoirs confortables. Les rues Paul Vaillant Couturier, Allende et République ne sont pas très larges. Je me demande comment vous allez y parvenir.

La mise en place d'une charte des bailleurs comprenant des volets sécurité, propreté et cadre de vie n'a rien à faire dans un PADD.

Vous prévoyez de créer un palais des sports, une maison des citoyens, une maison de l'art et de la culture, et d'autres nouveaux équipements. Or, comme nous le verrons au point suivant, nous rencontrons déjà des difficultés à faire fonctionner les équipements existants. Vous annoncez que vous allez trouver des partenariats pour leur construction. La question de leur fonctionnement reste posée. Aujourd'hui, vous dites que le service public n'est pas remis en cause, ce qui est faux. De nombreux budgets sont en baisse. Nous ne savons pas comment vous allez financer ces nouveaux projets.

Il est question de poursuivre le développement des stations Autolib. Je m'en félicite.

J'en viens à d'autres éléments, qui paraissent surprenants. L'objectif annuel de nouveaux habitants est évidemment plus important. Madame LEYDIER vient d'interpeller des membres de la majorité municipale qui avaient défendu une position exactement contraire. Nous aimerions vous entendre. L'un d'entre vous a expliqué que votre volonté était de maîtriser la densification. Un tel objectif me rappelle précisément celui que nous avions déjà fixé. Nous expliquions alors aux Villejuifois qu'un certain nombre d'obligations légales impliquaient que la ville devait s'agrandir. Or ceux qui partagent désormais ce point de vue avaient crié au scandale pendant la campagne des élections municipales. Comme l'a dit Monsieur LIPIETZ, vous allez même au-delà du taux obligatoire. Ce dernier nous explique qu'il s'agit d'un « miracle », car dans le même temps, vous allez agrandir les espaces verts et réduire les hauteurs. Une nouvelle fois, la magie opère. Monsieur LIPIETZ regrette la mégapolisation, mais visiblement, il doit désormais l'accepter. Il cosigne avec son groupe ce PADD qui propose un nombre de logements et d'habitants futurs beaucoup plus important.

Au regard de certaines composantes de la majorité, dont notamment EELV, d'autres éléments me semblent stupéfiants, comme la question de la voiture et du stationnement. Le PADD souligne, d'une part, que l'accessibilité est appréciée (page 2), puis que la ville est très peu accessible (page 7). Quoi qu'il en soit, il ressort un manque de places de stationnement dans le centre-ville, ce qui n'est pas faux. Je m'étonne cependant que ce constat soit partagé par les écologistes, qui nous rappellent habituellement que la moitié des kilomètres parcourus en France le sont en ville, que 50 % des trajets

en ville sont inférieurs à 3 km, et même 15 % inférieurs à 500 m. Les deux premiers kilomètres génèrent une consommation supplémentaire d'essence de 30 à 35 %. Faire diminuer les déplacements de ville à centre-ville est l'un des enjeux majeurs pour réduire la pollution. Or, aujourd'hui, la majorité souhaite ouvrir de nombreuses nouvelles places de stationnement, notamment grâce à un nouveau parking. Vous pouvez favoriser la marche et le vélo en ville. Mais si vous facilitez le stationnement en centre-ville, vous augmenterez les petits trajets. On se passera d'autant moins de la voiture qu'un plus grand nombre de places sera disponible. Cette position ne va pas dans le sens d'une ville durable et des engagements de l'écologie politique.

La municipalité veut réviser le PLU. Nous nous y opposons en raison de l'équilibre résidentiel qu'il entend modifier. Tout le monde partage la notion de mixité sociale, sans que jamais personne n'en donne une définition précise. Chacun peut ainsi l'employer sans y attribuer le même sens. Auparavant, 40 % des logements construits devaient être des logements sociaux. Vous proposez maintenant de fixer ce taux à 25 %. Vous annoncez une plus grande part de logement intermédiaire. Or ce type de logement, notamment *via* le PLAI, suscite une faible demande, compte tenu des modalités financières. J'aimerais que vous présentiez un point sur le logement d'accession sociale à la propriété. Il semble que les demandes soient trop faibles compte tenu des niveaux de revenus nécessaires. J'ai cru comprendre que votre programme serait plus ouvert que le programme d'accession sociale à la propriété. Dans ce cas, les nouveaux logements seront à 75 % des logements privés. Je m'interroge d'autant que le logement intermédiaire comprend du logement social comme le PLS. Pourquoi n'augmentez-vous pas la part de logement social que vous proposez en incluant une sous-rubrique dédiée au PLS ? En réalité, vous souhaitez réduire le logement social globalement.

Nous avons également noté une différence entre les versions du PADD concernant le seuil des projets susceptible d'inclure 25 % de logement social. Dans la version du mois février, il était question de 25 % de logement social dans les constructions neuves. Désormais, les constructions neuves et de diffus sont concernées. Nous pouvons nous interroger sur la capacité à tenir cet objectif en incluant les constructions dans le diffus. Vous vous inquiétez de permettre à des ménages aisés de venir s'installer à Villejuif. Ne vous inquiétez pas. Ils y parviennent !

En définitive, il existe une différence majeure qui tient à la façon dont la population va être répartie selon les catégories auxquelles elles appartiennent. Madame GANDAIS parlait de populations « plus dynamiques ». Selon moi, vous souhaitez surtout faire venir à Villejuif des personnes plus aidées. Vous évoquez souvent le nouvel élan de Villejuif. Pourtant, les projets sont les mêmes. Monsieur le Maire, votre nouvel élan, c'est du flan!

Madame GANDAIS

Ce PADD est le fruit de la volonté de quatre composantes de la majorité. Il satisfait aux souhaits des écologistes. Il a fait l'objet de 12 rencontres avec les habitants que ce soit sur les quartiers ou sur un certain nombre de thématiques. Je voudrais prendre l'exemple du plan vélo. Vous pouvez prétendre que le précédent PLU accordait une place au vélo. Or, pendant des années, malgré les cartes du département et de la CAVB, aucun plan n'avait été initié à Villejuif. En trois mois, à l'issue de quatre rencontres avec les habitants, nous avons élaboré un plan vélo très ambitieux. Il a été réalisé par un consultant habile, qui nous permet de proposer un plan peu coûteux. Ce plan va donner aux habitants l'envie de se déplacer à vélo et dissuadera d'utiliser la voiture pour des trajets courts.

S'agissant des espaces verts, le PADD précise que 5 hectares d'espaces verts et naturels seront consommés avec la densification pendant les 10 prochaines années. Ces 5 hectares ne sont pas une décision de la nouvelle majorité. Ils étaient déjà sacrifiés, notamment par l'opération Campus Grand Parc. Nous allons cependant réduire les surfaces concernées, et ouvrir au public des espaces qui étaient voués à la construction. En contrepartie de cette densification qui s'impose à nous, nous allons ouvrir de nouveaux espaces verts au public, où il pourra mener des activités de loisirs et de nature.

Concernant les hauteurs, nous prévoyons bien de limiter les nouvelles constructions à sept étages, contre dix étages dans la version précédente. Nous allons travailler finement l'épannelage des quartiers de manière à obtenir des résultats cohérents. Le PLU actuel autorise 10 étages le long de la RD7 et 13 étages sur le terrain Mollicone. Nous envisageons donc une nette baisse des hauteurs des bâtiments. Ces éléments ne pas encore très lisibles dans le PADD. Je vous invite à participer aux prochaines réunions publiques qui traiteront du règlement et du plan de zonage. Elles se tiendront les 8, 13, 15 avril et 6 mai. Chacun pourra constater les différences entre le document actuel et le document futur.

S'agissant du nombre d'habitants et du nombre de logements, je voudrais insister sur les résidences dédiées, qui comportent essentiellement des logements accueillant une personne. Nous considérons que l'accueil d'une population étudiante est un facteur de dynamisme.

Concernant le pourcentage de logement social, les 25 % mentionnés correspondent aux logements PLAI, PLUS, PLS de la loi SRU. Les logements de type accession sociale à la propriété se vendent très bien. Les logements locatifs intermédiaires ou les logements à prix maîtrisé contribueront à ce que des personnes vivant actuellement dans le logement social puissent s'inscrire dans un parcours résidentiel.

Monsieur le Maire

Le PADD est différent. Un important travail a été mené sur le stationnement. Le COS n'existera plus au niveau des quartiers pavillonnaires. La révision du PLU permettra donc de les protéger.

Je souhaite préciser un élément. Selon une simulation sur 10 ans, le nombre de nouveaux logements devrait s'élever à 6 500. Or, en se basant sur le PLU actuel et les hauteurs qu'il contient, ce nombre aurait été de 10 400. Nous nous positionnons bien en faveur d'une densification maîtrisée.

PREND ACTE

2. <u>Délibération n° 22/2015</u>: Vote du Budget primitif Ville 2015 (Rapport n°15-03-113)

Monsieur VIDAL

Ce budget primitif est le premier de la nouvelle majorité municipale. Comme nous l'avons déjà évoqué à l'occasion du DOB, et largement débattu lors des deux réunions de la première commission, ce budget a été construit dans un contexte de tempête budgétaire et de grave dépression des dotations de l'Etat.

Néanmoins, nous nous sommes attachés à conserver le cap que nous nous étions collectivement fixé il y a maintenant presque un an.

Le vote d'un budget porte sur des éléments prévisionnels. A l'image de la météo marine, ces prévisions sont parfois plus ou moins fiables. En ce qui nous concerne, il s'agirait plutôt de navigation à vue. En effet, certaines informations indispensables à la présentation d'un budget n'étaient pas encore connues à l'heure de la transmission du rapport, tels que les montants de la dotation globale de fonctionnement, qui ne seront pas connus avant mi-avril, le montant du produit fiscal, qui nous a été notifié seulement la semaine dernière, ou celui de la participation de la CAVB, qui n'est pas encore officiellement notifié.

Je peux donc d'ores et déjà vous annoncer qu'une décision modificative est en préparation pour le prochain Conseil municipal. Elle prendra en compte notamment :

- l'écart à la baisse du produit fiscal de près de 750 000 euros, portant notamment sur le foncier bâti suite au recours d'ICADE auprès des services fiscaux, celui-ci faisant l'objet d'une réclamation de notre part auprès de ces mêmes services ;
- l'éclaircie en vue s'agissant de la participation de la CAVB, qui fera plus que compenser cet arbitrage négatif, étant supérieur de près de 850 000 euros au montant attendu.

De ce fait, même si nos instruments de navigation sont partiellement aveugles, nous pouvons déjà prendre l'engagement formel d'un ré-arbitrage à la hausse des budgets en direction des associations non sportives, de la démocratie participative et de la citoyenneté, de la régie de quartier ainsi que de la culture, pour un montant total de près de 100 000 euros.

Nous nous engageons à présenter ces décisions modificatives adéquates dès le prochain Conseil.

Pour le reste, l'obligation pour les collectivités de monter à bord du pacte de croissance et de responsabilité mis en place par le gouvernement afin de réduire des déficits publics représente une véritable tempête budgétaire pour celles-ci. Le grain qui s'abat n'est pas faible, d'autant que les courants ne sont pas favorables pour l'ancrage de notre budget à l'équilibre, tel l'impact de la revalorisation des agents de catégorie C.

Néanmoins, notre feuille de route est tracée. Afin de récupérer à terme des marges de décision et de souveraineté sur nos choix de gestion, et malgré les contraintes, nous prenons résolument le cap du désendettement à terme de notre collectivité.

Ainsi, le navire est sérieusement chahuté et sa situation serait inquiétante si les pilotes n'en tenaient pas fermement les commandes. Face aux vents contraires, il faut savoir tirer des bords, en donnant des coups de barre que certains jugeront à gauche et d'autres à droite. Mais nous conservons toujours le cap du maintien de la qualité du service public à la population, et du renforcement de nos capacités à investir dans les équipements publics pour l'avenir des Villejuifois. Les grandes lignes prioritaires de notre feuille de route demeurent :

- le développement économique, l'emploi et l'insertion sociale ;
- la solidarité, et la préservation du lien social ;
- la santé et la qualité de vie préservées ;
- l'école, le périscolaire, la culture et le sport pour tous ;

- une démocratie participative et transparente ;
- la sécurité publique et la prévention dans une ville plus propre ;
- une fiscalité et une gestion de la dette raisonnée ;
- une urbanisation maîtrisée.

En conformité avec la lettre de cadrage publiée à l'automne et les orientations budgétaires débattues il y a quelques semaines, quatre points cardinaux font l'objet d'une exception à la baisse des dépenses de fonctionnement des services qui s'applique cette année. Les budgets sociaux, au travers de celui du CCAS, et d'éducation, de tranquillité publique et de développement de l'attractivité notamment économique de la ville ne se sont pas vus appliquer le même impératif de diminution de la dépense.

Ce budget vous est présenté en équilibre, avec 84 millions d'euros en section de fonctionnement et 17 millions d'euros en investissement. Il s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires et des engagements pris devant les Villejuifois lors des élections municipales de 2014.

Vous disposez de tous les éléments, avec des précisions sur les chiffres. Deux séances de la commission des finances ont été dédiées à ce budget primitif. Elles ont permis un débat entre représentants de la majorité comme de l'opposition. Une commission dédiée à la dette a également permis de réfléchir à la situation de la ville concernant cette problématique. Elle se réunira à nouveau prochainement.

Ni de lutte, ni de résistance, il s'agit aujourd'hui d'un budget de contrainte et de responsabilité. Fruit de temps incertains, il a fait l'objet d'un travail approfondi de l'administration, dont notamment la direction des affaires financières. Au-delà, je souhaite au nom de l'équipe municipale et de Monsieur le Maire remercier chaque agent y ayant contribué.

Ce travail de préparation a été intense afin que soient menés échanges et débats entamés il y a plusieurs mois, et terminés pour certains il y a quelques heures seulement. Certes, ils ont pu être délicats, mais très intéressants et utiles à notre perfectionnement dans notre engagement d'élu.

Je fais le vœu que cette pièce soit la première d'un édifice dont nous aurons à nous honorer au nom du mieux-être à Villejuif.

Je vous remercie pour votre attention. Cette intervention contenait des références maritimes, mais certainement pas de références « Marine », malgré la période électorale en cours.

La première commission a rendu un avis favorable.

Monsieur LAFON

Un deuxième audit concernant l'organisation des services devait être présenté, ce qui n'a pas été le cas. Le premier audit avait montré que les impôts locaux de cette ville n'étaient pas supérieurs à ceux des villes de notre strate, et que les dépenses générales avaient baissé de 8 %. Vous nous avez présenté un budget supplémentaire qui conduisait à une baisse des recettes d'investissement de 3 millions d'euros.

Lors du DOB, vous nous présentiez des éléments assez précis, dont le montant des dépenses de personnel prévu s'élevant à 50 744 000 euros. 21 jours plus tard, il est passé à 50 100 000 euros. Cette évolution montre que ce budget a été réalisé sans un approfondissement suffisant avec les services. Les éléments par pôle permettent d'identifier les services dont les dépenses seront en baisse : culture, sport, citoyenneté. Ces informations relatent des faits. Malgré tous vos discours, les chiffres sont clairs. Ces documents sont publics. Nous nous chargerons de les mettre en ligne si vous ne le faites pas.

L'un de vos objectifs affichés est de rendre cette ville plus propre. Je vais prendre l'exemple de l'entretien des écoles, qui est un élément important. L'année dernière, 151 agents étaient en charge de cette activité. Cette année, on ne dénombre plus que 137 agents. Ces 14 postes correspondent peut-être à des agents qui ne travaillaient pas. Cependant, les surfaces à entretenir nécessitent toujours du personnel. Pour faire face aux absences, nous avions développé l'économie sociale et solidaire à travers l'entreprise AEF. Celle-ci était chargée de remplacer les personnels manquants. Or vous diminuez de 23 % le budget dédié à cette action par rapport au budget réalisé 2014. Cet exemple montre qu'il est impossible de faire le lien entre vos discours, qui donnent l'impression que vous êtes perpétuellement en campagne électorale, et la réalité.

Dans le cadre de présentations budgétaires, il convient toujours de se baser sur le budget réalisé, notamment en matière de personnel. En effet, dans le cas contraire, les éléments se réfèrent à des estimations, ce qui peut conduire à de vraies erreurs.

S'agissant des investissements, vous avez vendu les bijoux de famille. Cette technique ne fonctionnera pas toujours. Elle ne répond pas à une logique de gestion. L'ANRU va nécessiter le fléchage d'investissements de la ville et de l'agglomération. Or il faudra financer ces investissements. Et il ne sera pas possible de vendre chaque année d'autres bijoux de famille. De plus, la création d'un projet comme la halle des sports ne nécessite pas seulement des investissements. Il faut également tenir compte des coûts de gestion. Le montant nécessaire au fonctionnement représente en moyenne entre 5 et 10 % des investissements prévus.

Monsieur GIRARD

Mon intervention porte sur ce qui permet de faire une société et contribue au bien vivre ensemble.

Monsieur le Maire, ce budget amplifie vos choix de 2014 à savoir : détricoter les services au public, moins intervenir pour la prévention de la délinquance, réduire l'animation de la cité et mettre en place une véritable politique libérale, ce qui n'a rien d'étonnant pour une majorité UMP/UDI. Un lecteur attentif des documents fournis s'interrogera sur les motifs obsessionnels d'une communication omniprésente : communication interne, externe, nouveaux supports, qui servent tous à valoriser l'action du Maire.

Je ne résiste pas à vous citer, Monsieur le Maire, à propos de *VNV* : « *Le magazine répondait à des objectifs de la majorité sortante. Il est aujourd'hui nécessaire à l'équipe municipale de se saisir de cet outil de communication récurrent à forte notoriété* ». Quand on comptabilise 12 à 15 photos du Maire actuel dans un numéro, on subodore le pire! Nous sommes donc revenus au temps de l'ORTF.

Dans le fond, vous vous rendez compte que vous aurez beaucoup de difficultés à respecter vos promesses électorales. Vous faites peu mais vous en parlez beaucoup. Faites donc de véritables

économies sur ce chapitre. Votre devise « faire plus avec moins », nous la comprenons mieux aujourd'hui : plus de communication pour moins d'actions.

Vous reprécisez vos priorités opérationnelles : sécurité et propreté. La population doit cependant savoir que si vous communiquez souvent sur la police municipale, vous n'agirez pas beaucoup. La véritable charge budgétée correspond à un directeur et chef de police, qui sont financés par la suppression d'un poste à la culture. Vos policiers sont virtuels. Vous créez une provision qui, dans les faits, n'existe pas en comptabilité publique. En revanche, vous prévoyez une dotation vestimentaire et un véhicule pour 45 000 euros. La photo devant le nouveau véhicule équipé de son gyrophare sera certainement belle.

Il est regrettable que la loi ne vous contraigne pas à préserver le lien social. Ce sont vos chiffres, votre premier budget. Les Villejuifoises et Villejuifois doivent savoir que :

- L'action en direction des personnes en situation de handicap baissera de 30 % et 7 % pour les personnes âgées.
- Les actions de solidarité baisseront de 27 %.
- Le budget de la commission sociale est réduit de 33 %.
- Vous supprimez les nuitées d'hôtel permettant des interventions d'urgence.

Pourtant, lors d'un précédent débat, que n'avais-je pas entendu, Monsieur CARVALHO voulant m'expliquer ce qu'était une véritable politique sociale? L'aide alimentaire passe de 23 000 à 5 000 euros. Même si vous dotez votre épicerie solidaire de 10 000 euros, le solde restera encore négatif. Mais vous aurez une belle photo.

La fête des voisins ne sera plus financée, mais « fera l'objet de mesures de communication gérées par la commune ». Qui sera sur la photo ?

Vous captez les aides de la CAF et de l'Etat pour la mise en place des rythmes scolaires. Mais nous ne savons toujours pas comment ces aides sont utilisées et donc justifiées. Qu'avez-vous fait de l'argent ?

Vous reprenez les priorités du mandat précédent en direction des jeunes pour œuvrer à leur réussite. Cependant, vous supprimez 40 % des budgets des équipes de proximité créant du lien et intervenant sur la prévention. Vous supprimez 64 % du budget des rencontres de la jeunesse. Vous supprimez 28 % du budget de la ludomobile. La fête du jeu est annulée. Le budget des animations d'été est en baisse. Les contrats de réussite solidaire, que vous qualifiez d'intéressants, ne semblent plus à l'ordre du jour. Le Conseil local de la jeunesse a disparu. Le budget des Maisons pour tous subit une baisse de 32 %.

Nous sommes véritablement préoccupés. Vous assimilez l'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse aux fêtes et cérémonies. Vous faites une grave erreur. Nos équipes implantées dans les quartiers, les animations, le soutien aux projets de jeunes, contribuent à créer du lien social et citoyen. En réduisant les actions de prévention de la délinquance ou en privant des jeunes d'activités éducatives qui contribuent à leur émancipation, leur formation citoyenne, leur inclusion dans la société, vous livrez ces populations à elles-mêmes. Aujourd'hui, 700 à 800 jeunes bénéficient d'un accompagnement de la Mission Locale. Quelles seront les articulations avec le service jeunesse?

L'action culturelle subit une baisse drastique de 28 %. Les dépenses directes du service des sports baissent de 300 000 euros. Vous prévoyez la création d'une salle d'exposition pour 15 000 euros. Cette bonne initiative se fera donc en défaveur de l'action au service du plus grand nombre, et comme chacun de vos choix, au service du centre-ville, délaissant nos quartiers plus périphériques. La vente de la salle à l'ETAI en est une bonne illustration. Vous allez priver les habitants du Vercors et de Dumas d'un espace associatif et de rencontre. Mais dormez tranquille, des caméras vidéos veilleront sur vous pour 700 000 euros !

Il conviendra aussi de parler de votre gestion des ressources humaines, des cadres et agents déboussolés, des contractuels remerciés, des salariés en souffrance! Vous rompez le dialogue social. Vous vous étonnerez ensuite que des réunions publiques ou des conseils municipaux soient perturbés par des personnes inquiètes de leur avenir.

En résumé, contrairement à ce que vous affirmez, votre budget ne permet pas la mise en œuvre de vos promesses électorales. Les Villejuifois vont payer très cher la réduction massive des services publics. A moyen terme, l'abandon d'une partie de la population pèsera lourdement sur notre collectivité. Mais tout ira pour le mieux ! *VNV* continuera à conter les aventures d'une Union Citoyenne divisée sur le fond mais unie pour soutenir ses intérêts politiques particuliers.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Avant toute autre chose, je veux remercier l'administration communale pour la qualité des documents transmis.

Je voudrais rappeler en quelques mots le sens mon intervention sur le DOB lors du précédent Conseil. Le choix de céder aux injonctions de l'Europe libérale et aux politiques d'austérité conduit l'Etat à soumettre le pays et sa population à une cure d'austérité. Ces choix sont d'autant plus intolérables que, dans le même temps où le pacte de responsabilité contraint à réduire de 50 milliards d'euros la dépense publique utile au plus grand nombre, 60 milliards d'euros d'aides sont accordés aux entreprises sans aucune contrepartie. L'Europe vient encore de réclamer 30 milliards d'euros d'économies supplémentaires à la France pour atteindre l'objectif d'un déficit inférieur à 3 % de PIB en 2017. Or le choix de l'austérité et de la spéculation qui alimente l'économie virtuelle au détriment de l'économie réelle est contre-productif. Pour notre part, nous refusons le racket organisé des collectivités locales au profit des milieux financiers.

La contribution de Villejuif au redressement des comptes publics s'élève à 1,7 million d'euros pour 2015, prélevés sur le budget communal, alors que cet argent aurait été utile à la population locale. S'y ajoute la baisse du produit fiscal de foncier bâti de plus de 2 millions d'euros. Selon les informations que vous nous avez transmises en commission, il s'agit d'une perte de bases relative au siège du Crédit Lyonnais de plus de 2 millions d'euros, dont les Villejuifois ont besoin et qui doit lui revenir. C'est elle qui a porté les acquisitions foncières et les aménagements nécessaires à l'implantation de ce siège social.

Revenons à votre budget. Comme nous l'avions déjà analysé dans le cadre de la préparation du DOB, fidèles à l'idéologie défendue par votre famille politique, vous défendez un budget d'austérité qui tourne le dos aux besoins de la population villejuifoise. Il aggravera immanquablement les inégalités sociales. Vos choix politiques affirmés guident votre budget et non pas des choix de gestion, comme vous voulez le faire croire. Il s'agit bien de choix de droite.

Le patrimoine communal, le bien commun des Villejuifois, est bradé pour 10 millions d'euros, afin d'équilibrer le budget 2015. Il en sera probablement de même en 2016. Mais que braderez-vous les années suivantes quand il faudra absorber de nouvelles baisses de recettes dans les mêmes proportions que cette année (1,7 million d'euros en 2016 et en 2017), et que votre projet de vidéosurveillance et de police municipale montera en puissance? Alors que plus de 3,7 millions d'euros vont manquer aux Villejuifois pour répondre à leurs besoins et développer les services publics qui leur seront utiles, vous vous engagez dans un projet de vidéosurveillance et de police municipale dispendieux. Les seuls postes qui évoluent réellement sont ceux de la sécurité avec leurs mises en œuvre, quoi qu'il en coûte à la population villejuifoise.

Pour notre part, nous défendons l'idée que, dans cette période, il convient de consolider tout ce qui fait une société, tout ce qui donne les moyens de vivre dignement, de vivre ensemble, ce qui donne confiance aux hommes, aux femmes, aux jeunes dans leur capacité à réaliser des projets communs. Il importe de consolider tout ce qui permet de lutter contre le repli sur soi, le racisme, l'obscurantisme, par un meilleur accès à l'éducation, à la culture, le droit à l'emploi et à une vie décente. Pour y parvenir, il est essentiel de valoriser et de renforcer le rôle et les moyens du service public local.

Or votre premier budget tourne le dos à de telles ambitions. Les moyens dédiés à la direction de la sécurité pèsent pour 1 million d'euros environ en 2015, dont :

- 745 000 euros en investissement, essentiellement pour la vidéo surveillance ;
- 221 000 euros, en fonctionnement, avec neuf postes dédiés à la police municipale dès cette année.

Mais qu'en est-il pour les services à la population et la démocratie locale ?

Vous osez prétendre que vous sanctuarisez l'action sociale et la santé. Or, dans les faits, la subvention au CCAS baisse de 12 %, passant de 959 697 à 844 765 euros. Le budget de la Direction de la santé et des Centres municipaux de santé baisse de 19 %, passant de 455 400 à 370 200 euros. Le budget de fonctionnement destiné aux personnes handicapées baisse de 39,20 %. Dans la foulée, celui de la solidarité baisse de 27,64 %, et de 46,20 % pour le logement.

Vous aviez déjà sacrifié le poste de directeur de la culture pour financer le poste de directeur de la sécurité. Désormais le budget de la culture baisse de 45,35 %. Pourtant, Monsieur LIPIETZ avait préconisé une simple baisse de 10 %. A travers cet exemple, Monsieur le Maire, vous ne respectez pas toutes les composantes de votre majorité.

La direction de l'action culturelle et du patrimoine voit son budget de fonctionnement baisser de 27 %. La subvention à la compagnie de la Jacquerie, nominée plusieurs fois aux Molières, passe de 72 000 à 32 000 euros, soit une baisse de 56 %.

Concernant le pôle animation de la cité, la coupe atteint 45 % pour les politiques jeunesses, 40 % pour les équipes de proximité, 28,2 % pour la ludomobile. Le budget de fonctionnement de la maison des associations est en baisse de 35 % passant de 429 400 à 282 400 euros. Les subventions aux associations diminuent de 60 %, les activités concernant la culture de paix sont supprimées. Toutes les autres formes de soutien aux associations sont extrêmement limitées. Le budget de la MPT Gérard Philipe est réduit d'un tiers. Celui du centre social Eugène Candon baisse de 28 %, et celui de la maison des parents de 20 %.

La direction des sports voit son budget baisser de 20 % également en fonctionnement, passant de 1 563 000 à 1 250 000 euros. L'entretien des bâtiments sportifs, du matériel technique et des dispositifs d'hygiène est particulièrement impacté.

Les moyens de la gouvernance « démocratique, vie des quartiers », chers à une partie de votre majorité, sont en diminution de 24,54 %. Le budget de fonctionnement de la petite enfance est en diminution de 15 %, alors qu'une structure privée s'ouvre sur le territoire communal.

Par ailleurs, le service documentation voit son budget baisser de 40 % ; celui du pôle cadre de vie et patrimoine baisse de 10,5 % passant de 5 448 000 à 4 872 000 euros. Le budget du service entretien ménager des bâtiments baisse de 45 %, passant de 1 278 000 à 700 000 euros, celui du service voirie de 16 %, l'hygiène et la sécurité de 27 %.

Les dépenses d'investissement correspondant aux travaux d'entretien des bâtiments communaux baissent de 45 %, passant de 3 216 000 à 1 744 000 euros.

Il en est de même des directions fonctionnelles accompagnant le travail quotidien des services municipaux.

Cette liste à la Prévert est révélatrice des choix que vous opérez. Ils concrétisent un vrai programme politique de droite, avec l'austérité en ligne de mire, et constituent une déclaration de guerre au vivre ensemble, à tout ce qui crée du lien social. Vous privilégiez la vidéosurveillance et la répression, plutôt que la prévention et l'éducation. Vous faites le choix parfaitement inverse à Victor Hugo qui affirmait : « Quand on ouvre une école, on ferme une prison ». Vous tournez le dos aux besoins des Villejuifois. Vous engagez une dégradation inquiétante du patrimoine communal. Vous réduisez la commande publique, en ignorant les risques qui pèsent sur les entreprises et leurs emplois. Vous imposez le même régime à la SEMGEST. Dorénavant, les services de la ville comme les associations ne pourront quasiment plus faire appel à elle, alors que cette entreprise, dont nous sommes propriétaires, produit une part non négligeable de notre fiscalité locale et génère des emplois locaux.

Nous pouvons aussi nous interroger sur votre volonté réelle de maintenir un certain nombre de services comme celui de la jeunesse, les structures ouvertes ou les ateliers municipaux, face aux baisses drastiques imposées à leur budget et aux moyens dont ils disposent pour travailler.

Enfin, Monsieur le Maire, vous dégradez le critère qui, selon vos propres dires, est le plus important, car il serait révélateur de l'état financier de la collectivité : l'épargne. En effet, l'épargne brute s'élevait à 7,2 millions d'euros en 2014. Elle n'est plus que de 5,2 millions d'euros en 2015, soit une perte de 2 millions d'euros. L'épargne nette passe de 700 000 euros l'année dernière à moins 1,4 million d'euros. Ce niveau est le plus bas que j'ai personnellement connu en tant qu'élu, et je le suis depuis 1991. Monsieur le Maire, en plus de vos choix politiques, vous êtes un mauvais gestionnaire.

Votre premier projet de budget, loin d'être un simple exercice de gestion, peut véritablement inquiéter tant les personnels que les Villejuifois, citoyens, usagers des services publics, contribuables. Il représente une véritable déclaration de guerre au service public, aux salariés du service public, aux usagers des services public, à la population de Villejuif. Les élus du groupe Communistes, Citoyens, Front de gauche ne voteront pas ce budget.

Madame LEYDIER

Il est vrai que le contexte est complexe. L'austérité de l'Etat impose un régime aux collectivités territoriales. S'y ajoutent des difficultés conjoncturelles qui augmentent le coût de la dette. Cependant, vous choisissez les orientations et les priorités budgétaires.

Je vais commencer par vos dépenses. Vous allez consacrer des moyens importants à la police. Son budget s'élève à près de 1 million d'euros, dont 700 000 euros pour les caméras de vidéosurveillance. Je vous invite à lire un article paru il y a 15 jours dans la *Gazette des Communes*. Il indiquait qu'en Grande-Bretagne, les communes étaient en train de retirer leurs caméras de vidéosurveillance, car elles ont constaté leur inefficacité. Vous allez dépenser 700 000 euros pour mettre en place une mesure abandonnée par nos voisins. Vous devriez prendre le temps de la réflexion avant que les Villejuifois aient à en subir le coût.

La seconde dépense concerne le PLU. Sa révision représente 100 000 euros, sans compter les études sectorielles :

- 30 000 euros pour le quartier des Monts Cuchets ;
- 15 000 euros pour le centre-ville ;
- 15 000 euros pour la charte architecturale;
- 10 000 euros pour les frais du commissaire enquêteur ;
- 35 000 euros pour la prospective des équipements publics ;
- 35 000 euros pour une étude mobilité déplacement stationnement.
- 35 000 euros pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour Pasteur.

Compte tenu de ces dépenses et des moyens dédiés à la police, vous devez opérer des coupes dans les autres services. Ils sont quasiment tous impactés.

Vous aviez dit que vous vouliez « sanctuariser les moyens du CCAS ». A la direction des actions sociales, le budget affecté à la commission sociale passe de 57 000 à 38 000 euros. Il faut savoir que la ville ne prendra plus en charge de nuitées d'hôtel. Lors d'un précédent Conseil, un débat avait porté sur ce sujet. Monsieur LIPIETZ et Madame GANDAIS avaient alors accusé Madame CORDILLOT et Monsieur GIRARD d'avoir fait preuve d'insensibilité, car ils vous avaient alerté sur ces nuitées d'hôtel. Aujourd'hui, vous êtes prêts à voter pour un budget qui verra cette mesure disparaître. Il est toujours intéressant de se souvenir de propos tenus encore récemment.

Votre mandature affichait comme priorité l'emploi. Or, aujourd'hui, il apparaît que vous n'y accordez aucun moyen. Il est précisé « la mission développement économique et emploi n'a pas d'effectif. Lui est dédié provisoirement 1,5 poste pour organiser le forum emploi ». Ces éléments montrent combien cette mission est prioritaire!

De la même manière, pour la mission commerce et artisanat, « l'effectif est limité à un poste de chargé de mission ». Vous ne prévoyez aucune ligne budgétaire pour le développement de cette mission. En

matière de soutien aux commerces de proximité, vous n'avez rien trouvé de mieux que de réduire de 83 % les achats de quotidiens à la maison de la presse. J'espère au moins que vous êtes abonnés à *Charlie Hebdo*!

Pour en revenir à l'emploi, il est question d'organiser trois chantiers d'insertion. Or aucune ligne budgétaire n'y est affectée. La régie de quartier, pourtant souvent évoquée, est dans la même situation.

Par ailleurs, vos propositions de NAP sont actuellement débattues. J'aimerais que vous nous précisiez comment sera affecté ce budget. Il existait une forte demande sur la gratuité de l'ADL entre 8h30 et 9h00.

S'agissant de l'entretien dans les écoles, je vous rappelle que vous avez failli faire face à une fermeture d'école en raison d'une problématique de ménage. Il convient d'être attentif à ces sujets.

Concernant la vie associative, vous n'aviez de cesse de dénoncer des subventions partisanes. Or sur le site Internet de ville, on ne trouve que les budgets de 2013. Pourquoi ne présentez-vous pas vos changements sur le site ?

Votre huitième engagement est intitulé: « Une fiscalité et une gestion de la dette raisonnée ». Vous aviez beaucoup critiqué l'ancienne mandature au sujet de la dette. Nous avions adopté un vœu au sujet d'une action à mener pour défendre les intérêts de la ville face aux grands groupes financiers. Or plus rien ne semble se produire depuis des mois. Vous pouvez continuer à critiquer l'ancienne mandature. Néanmoins, vous serez jugés sur vos actes. Quelles actions menez-vous pour que la ville puisse mieux se défendre? Que pensez-vous du fait que des grands groupes s'enrichissent au détriment de collectivités territoriales ? Nous allons payer des emprunts à des banques au lieu de dépenser cet argent en équipements publics pour la population.

Monsieur BADEL

Je dois exprimer un point de divergence avec Madame LEYDIER concernant le budget de fonctionnement. En effet, je me félicite que des moyens soient attribués à la mise en place de la police municipale. Les personnes modestes et les classes moyennes sont les premières victimes de l'insécurité et de la délinquance. Il est important d'améliorer la sécurité dans la ville. Cette démarche doit néanmoins permettre d'articuler la prévention, la réussite éducative et l'éducation à la citoyenneté. Elle doit également s'appuyer sur des liens plus étroits avec les autres acteurs concernés, dont la police nationale. La vidéo-protection ne constitue pas une solution miracle. L'objectif n'est pas de couvrir la totalité de la ville, mais de la réserver aux lieux les plus sensibles.

Concernant les dépenses de fonctionnement, je me félicite que les dépenses dans l'éducation soient préservées. Cependant, mes collègues de l'opposition ont largement évoqué les coupes drastiques opérées sur une grande partie des dépenses de fonctionnement dans des domaines particulièrement utiles pour la vie des habitants. Votre budget s'inscrit bien dans une logique d'austérité.

S'agissant de l'investissement, vous engagez une vente des bijoux de famille. On dénombre 10 millions d'euros de cessions pour financer l'investissement. Sans ces opérations, il serait impossible de mettre en place la plupart de vos projets d'investissement. J'attire votre attention sur ce montant considérable. Il ne reste que neuf mois d'exercice pour 2015. J'ai de sérieux doutes sur votre capacité à avoir concrétisé ces cessions avant la fin de l'année, et à équilibrer la section d'investissement. Je

m'interroge en particulier sur la cession du 107 rue Ambroise Croizat. Entre le DOB et le budget, la valorisation de cette cession est passée de 0,19 à 3,08 millions d'euros. J'aimerais avoir des explications.

Monsieur VIDAL

Je voudrais remercier Monsieur PERILLAT-BOTTONET des réponses qu'il a apportées à Monsieur GIRARD au sujet du racket des collectivités locales. Je voudrais également remercier Monsieur BADEL des réponses qu'il a apportées au sujet de la police municipale.

Pour répondre à Madame LEYDIER, en aucun cas, je ne m'en suis pris à l'ancienne municipalité au sujet de la dette. J'ai même essayé de rassembler la totalité du Conseil autour de cette problématique complexe.

Monsieur LIPIETZ

Lorsque nous avons reçu le projet de budget, nous avons expliqué à Monsieur le Maire et à la majorité que nous ne pouvions pas voter pour ce budget. La négociation a repris. Je vais vous exposer les conditions auxquelles nous serions susceptibles de changer notre position.

Il aura fallu un véritable miracle pour parvenir à un budget respectant les équilibres en fonctionnement et dans le budget global. Au cours de l'élaboration de ce budget, nous n'avons pas cessé de recevoir des mauvaises nouvelles. Certains avaient été anticipés par l'audit financier, comme la baisse brutale de la dotation de fonctionnement. Nous sommes cependant parvenus à dégager de l'épargne brute. Le but du gouvernement était de nous obliger à augmenter les impôts. Nous respectons toutefois notre engagement dans ce domaine. Un parti de l'opposition avait distribué un tract indiquant qu'il suffisait de priver les habitants d'acheter des sucettes pour rembourser la dette. Or pour un ménage de deux personnes, ce montant représente près de 200 euros d'impôt locaux supplémentaire par an.

Dès lors que les impôts n'augmentent pas, il convient de réduire les dépenses. Mais d'autres nouvelles se sont enchaînées depuis les mois de janvier, comme le décrochage du franc suisse. Lors de la conférence des présidents, nous avons rappelé qu'un pari avait été pris par une ancienne équipe municipale. Elle avait contracté un emprunt en franc suisse. Or l'euro s'est récemment affaibli, conduisant à une envolée du franc suisse. La dette a ainsi augmenté d'au moins 700 000 euros. Par conséquent, une réserve de 741 000 euros a été inscrite sur la M14.

Quelques jours plus tard, la Caisse des dépôts est parvenue, en requalifiant des salles en couloirs, à diminuer drastiquement l'impôt foncier qu'elle avait à payer pour le siège de la LCL. Les hypothèses budgétaires ont donc évolué en termes de recettes.

Ainsi, nous pensons que les dépenses sont mal arbitrées. Monsieur GIRARD et Monsieur PERILLAT-BOTTONET ont égrainé les économies que nous prévoyons de réaliser. J'assume parfaitement certaines d'entre elles. Régulièrement, nous recevons des devis pour des dépenses récurrentes. Or lorsque nous négocions, faisant valoir que les prix du marché sont moins élevés, nous parvenons à obtenir des baisses importantes. Par conséquent, nous sommes fiers de ces baisses de dépenses.

Néanmoins, nous ne pouvons pas accepter un budget impliquant une telle baisse pour la culture, la démocratie, la régie de quartier et l'épicerie solidaire. Ces deux derniers projets, qui étaient des

promesses de campagne, ont été pourtant confirmés à plusieurs reprises par Monsieur le Maire. Nous avons commencé à rediscuter avec les services pour établir la manière de maintenir à un niveau minimum la vie démocratique dans notre ville, et enclencher toutes les promesses sur l'économie sociale et solidaire. Nous sommes parvenus à une somme d'environ 47 500 euros.

Il existe plusieurs solutions pour réunir cette somme, la première consistant à ralentir le désendettement. Est-ce le moment de procéder à un désendettement aussi rapide, alors que les taux d'intérêt sont actuellement très bas ? Nous ne nous désendettons pas sur les emprunts en cours. Il s'agit de savoir à combien peut s'élever le nouvel emprunt d'équilibre.

La deuxième solution concerne les subventions aux associations sportives. Il est proposé qu'elles demeurent au même niveau qu'en 2014. Si l'on applique l'adage « *Un esprit sain dans un corps sain* », il n'y aurait pas de sport de masse qui soit sain sans démocratie locale ni culture. La seconde solution consisterait donc à appliquer aux subventions des associations sportives les mêmes réductions qu'aux autres associations.

La totalité du reliquat du budget 2014 a été affectée à l'explosion de l'emprunt indexé sur le franc suisse. Cependant, nous ne savons pas à combien s'élèvera le fonds de compensation qui a été ciblé sur les emprunts en franc suisse. La variation de ce montant pourrait constituer une troisième solution.

Enfin, nous avons appris mercredi que la CAVB révisait à la hausse ses dotations, ce qui compense à la fois la baisse les baisses de recettes liées au siège de la LCL, tout en permettant de couvrir nos demandes.

Si Monsieur le Maire déclare aujourd'hui que, dans le budget modificatif qui sera soumis au prochain Conseil, les excédents de recettes seront affectés à la démocratie locale, à l'économie sociale et solidaire, et à la culture, nous sommes prêts à voter pour le budget.

Monsieur le Maire

J'évoquerai ce point en conclusion du débat.

Madame GANDAIS

Il est envisagé de vendre le terrain situé au 107 rue Ambroise Croizat pour un montant de 3 millions d'euros. Le montant apparu précédemment était une erreur manifeste.

La baisse du budget hygiène et sécurité ne signifie pas que nous démissionnons sur cette action. Les sommes ont été prises en compte dans le budget contrôle des équipements, au niveau du service architecture et bâtiments.

Concernant l'entretien des écoles, le contexte budgétaire nous oblige à diminuer la prestation d'AEF. Nous avons pour objectif de créer une régie de quartier. J'espère que nous pourrons lui confier des missions avant la fin de l'année. En outre, nous avons engagé avec les équipes d'entretien ménager des bâtiments un travail de réorganisation des missions. L'objectif est de réduire le nombre de passages tout en maintenant la qualité du service. Actuellement, les toilettes des écoles sont nettoyées cinq fois par jour. Or, dans certaines villes, le nombre de passage se limite à deux. Les enfants n'en sont pas plus sales pour autant.

Nous sommes également amenés à diminuer les budgets d'entretien des bâtiments. En revanche, une présence accrue des élus dans les Conseils d'école et des visites de terrain dans les équipements vont nous permettre de nous assurer que l'entretien sera effectué de manière plus fine et plus immédiate. Ces démarches vont permettre de réduire les dépenses dans ce domaine.

Enfin, je ne veux pas que l'on considère la vente de biens comme une vente de « bijoux de famille ». Parmi ces biens, se trouvent des terrains, des friches et des bâtiments inutilisés. Ces ventes nous aident à équilibrer notre budget, contribuent à notre désendettement et vont aboutir à la création d'équipements que nous souhaitons, comme les résidences étudiantes ou les résidences d'accompagnement social. Face à certaines situations de détresse, nous envisageons de favoriser l'accompagnement social au logement au sein de résidences dédiées.

Madame CORDILLOT

Je voudrais commenter le document portant sur les investissements que nous avons reçu hier. Les éléments qu'il présente sont en forte évolution par rapport au document précédent.

Concernant les cessions de patrimoine (terrains et bâtiments communaux), je remarque que la ville se livre à une spéculation sur des terrains qui ont été portés par la puissance publique en vue d'une utilité sociale ou économique. L'îlot Rohri avait été acquis 580 000 euros à la clôture de la ZAC Pasteur. Nous avions suspendu l'urbanisation de ce terrain à la demande des habitants du quartier, de façon à réaliser un projet d'utilité pour le quartier. Or il est revendu 1,04 million d'euros.

Le 115 avenue de la République avait été acquis pour 1,19 million d'euros grâce à une préemption que nous avions obtenue face à un marchand de sommeil. Vous prévoyez de le revendre 1,5 million d'euros, sans préciser l'usage auquel il est destiné.

Apparaît également la vente du 64 rue René Hamon et du 2 place de l'Eglise. Or, lors de la dernière réunion de préparation du PADD, Monsieur le Maire avait annoncé qu'il allait installer la police municipale à cette adresse.

Enfin, je voudrais revenir sur la cession du bâtiment de la gendarmerie. Comment entendez-vous restituer l'équivalent des surfaces au département conformément à l'acte notarié de cession ? En outre, un permis de construire valable a été délivré sur ce terrain pour une mosquée. Vous avez sans doute l'intention de vendre le bâtiment au porteur du projet. Qu'en est-il de la promesse que vous aviez faite en Conseil de permettre la construction d'un tel bâtiment ?

Monsieur HAREL

J'aurais pu partager un certain nombre de remarques de la minorité, si elles avaient porté sur le quatrième ou le cinquième budget. En l'occurrence, il s'agit du premier budget. Pourquoi n'avez-vous pas mis en œuvre tout ce que vous critiquez ? Pourquoi faut-il mettre en place une police municipale ? Avez-vous tout fait pour améliorer les relations dans les quartiers ?

Concernant la réflexion de Monsieur LAFON sur la différence entre le budget proposé pour le DOB et le budget soumis à approbation, je vous invite à reprendre tous les budgets présentés chaque année pendant le précédent mandat. Il est naturel que des différences apparaissent sur un certain nombre de budgets, afin de procéder à des ajustements.

Vous vous interrogez sur le coût d'un grand gymnase multisport. Je peux témoigner du fait que la gestion des travaux du stade Youri Gagarine a été confiée à la CAVB. En tant que président de l'opposition, je n'ai jamais obtenu d'éléments précis sur le coût de cet équipement. Le compte d'exploitation est très vague. Il faut savoir qu'en moyenne, une piscine coûte chaque année entre 10 et 12 % de son coût de fabrication.

En matière de gestion responsable, les communistes n'avaient de cesse de critiquer l'impact des décisions de l'Etat. Maintenant que l'Union Citoyenne est en responsabilité, les problèmes ne proviendraient plus que de l'échelle locale.

Pendant le mandat précédent, quand la ville vendait un terrain à la SADEV, elle voulait s'assurer que le terrain ne serait pas trop cher. Aujourd'hui, nous sommes accusés de brader le patrimoine.

Je suis scandalisé par ceux qui voudraient faire croire que quand de nouveaux immeubles seront construits à côté des HLM, les habitants des HLM seront chassés par une milice. Il faut rappeler que toute ville doit comporter au moins 25 % de HLM. Cependant, Manuel VALLS a déclaré que quand une ville atteint 40 % de logements sociaux, elle se trouve dans une situation de déséquilibre structurel sur le plan financier. Il convient donc de trouver un juste milieu entre les 25 et 40 %.

Enfin, lors des élections municipales de 2008, la majorité communiste était très fière d'accueillir une banque. Aujourd'hui, grâce aux deux nouvelles gares du Grand Paris Express, Villejuif va connaître un développement de PME. La ville sera plus attractive. Toutes les bases vont augmenter. Un rééquilibrage va s'opérer.

Nous vous invitons à être patients, car au bout de 89 ans, les Villejuifois vous ont dit que vous n'aviez pas fait ce qu'il fallait!

Monsieur CARVALHO

Je souhaite apporter quelques précisions concernant la police municipale. Nous créons une police de proximité et une direction de la sécurité, prévention et médiation. Ce projet a été totalement budgété :

- salaire du directeur ;
- salaire du chef de la police ;
- recrutement de sept policiers municipaux ;
- achat de deux véhicules ;
- équipement de sécurité des agents.

Nous faisons en sorte que Villejuif ne devienne pas un ghetto, en y apportant la sécurité à laquelle les habitants ont droit. Ils l'avaient vu disparaître à cause de la décision de l'ancienne municipalité de ne plus s'occuper de la tranquillité publique. Aujourd'hui, il existe parfois plus d'un point de trafic par quartier. Même votre propre électorat est excédé. Je reçois des courriers en ce sens. Certains craignent pour la sécurité de leurs enfants, notamment le soir. La sécurité est un besoin essentiel. On ne peut pas développer une ville si les habitants ne se sentent pas en sécurité.

Concernant les caméras de vidéo-protection, il est vrai que les villes anglaises en retirent. Cependant, il faut savoir qu'elles y avaient consacré des moyens surdimensionnés. Elles ont compris qu'il n'était pas nécessaire de mettre des caméras partout. Elles ont réduit le nombre de caméras tout en maintenant le niveau de sécurité. A Villejuif, nous allons partir de zéro. La marge de progression est importante. A ce stade, cependant, nous ne prévoyons pas de déploiement de caméras en 2015.

J'ai entendu dire qu'en raison d'un budget d'austérité, les services aux habitants allaient être réduits. Or, sans les prêts toxiques que vous avez contractés, Villejuif n'aurait probablement pas à réaliser des économies. Nous pourrions ainsi réinjecter ces 700 000 euros dans le désendettement, la culture, le développement durable ou les associations.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Je voudrais évoquer la question des nuitées d'hôtel. J'avais voulu ajouter cette ligne dans le budget car, en début de mandat, nous avions été choqués par la situation de personnes sans logement. Le 115 ne fonctionnant pas, nous avions recherché des solutions. Nous avions estimé qu'une ligne budgétaire était indispensable pour faire face à ces situations d'urgence.

Cependant, les nuitées d'hôtel ne représentent pas la meilleure solution. Nous avons trouvé une nouvelle solution, grâce à une association qui garantit un accès direct au 115. De plus, nous convions prochainement les associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité logement à une table ronde pour coordonner les actions existantes et mieux répondre à ces situations d'urgence.

Concernant la commission sociale, la précédente mandature consacrait 23 000 euros d'aide alimentaire sous forme de chèques permettant d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène, à raison de 20 euros par adultes, 10 euros par enfant, une fois par semestre. J'ai noté que l'on retrouvait les mêmes familles, chaque semestre. L'épicerie solidaire répondra mieux à cette problématique. Plutôt que de distribuer des chèques, nous allons mener un travail pour permettre à ces personnes de sortir de la précarité en renouant des liens sociaux.

18 000 euros seront consacrés à l'épicerie solidaire. Les premières initiatives que nous avons prises pour accompagner ce projet fonctionnent de manière très satisfaisante. Notre objectif est de créer une très belle épicerie solidaire. Par ailleurs, un fonds d'amorçage de 11 000 euros servira au moment de l'ouverture qui, je l'espère, aura lieu en 2015.

Madame TIJERAS

Le vote du budget est un vote de confiance. Eu égard à l'année qui vient de s'écouler, je n'ai pas constaté la moindre avancée concernant nos objectifs de campagne. Je me suis engagée dans cette campagne pour participer au sauvetage des commerces, et notamment ceux du centre-ville. Je me suis aussi engagée pour lutter contre l'opacité ressentie de la politique menée dans cette ville.

Pour ce qui est des commerçants, rien n'a été fait pour résoudre quoi que ce soit. En matière de transparence, je ne vois aucune avancée. Pourtant, le coût pour faire progresser ces deux points pouvait être minime. Je voterai contre ce budget car, en l'état actuel, je ne peux pas voter cette confiance.

Monsieur FERREIRA NUNES

Le groupe Villejuif Notre Ville s'était déjà exprimé à l'occasion du DOB pour manifester sa satisfaction sur les orientations et priorités déclinées désormais sous la forme d'un budget proposé au vote. Il s'agit du premier budget de la nouvelle majorité municipale, budget réalisé dans un contexte extrêmement contraint. A titre d'exemple, alors que les dotations sont restées proches de 20 millions d'euros de 2010 à 2014, elles seront inférieures à 18 millions d'euros en 2015. Villejuif subit ce que l'Etat se voit contraint d'appliquer, c'est-à-dire la fin de la gabegie depuis 30 ans. Il n'est plus possible de dépenser des moyens dont nous ne disposons pas. Il relève de notre responsabilité de nous soumettre à cette discipline.

Pour faire face à ces contraintes, nous mettons en place une gestion saine et rigoureuse. Malgré la baisse des recettes, nous nous efforçons de dégager des marges de manœuvres pour rembourser la dette de la ville et investir dans les nouveaux projets afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et de développer l'attractivité de la ville. Nous nous félicitons d'aboutir ainsi à un budget qui permet de sanctuariser la solidarité, la santé ou encore l'éducation.

Ce budget décline de manière concrète notre volonté politique de faire de Villejuif une ville plus propre, plus sûre, plus verte, plus riche et plus belle.

Madame THOMAS

Lors du précédent Conseil, Monsieur PERILLAT-BOTTONET avait déjà expliqué que nous avions supprimé le poste de la culture. Je suis très inquiète car, depuis trois mois, nous travaillons avec une personne qui nous dit qu'il est le Directeur de la Culture. Nous sommes peut-être victimes d'une hallucination collective! Ou alors ce Directeur de la Culture existe réellement.

Pour répondre à Madame LEYDIER, les subventions accordées en 2014 ont été publiées sur le site. Celles de 2015 le seront également une fois qu'elles auront été votées.

Madame GANDAIS

Je voudrais répondre aux questions de Madame CORDILLOT qui concernaient les cessions. Je ne crois pas qu'il soit scandaleux de vendre plus cher un bien, si nous poursuivons un objectif d'utilité publique. Il me paraît parfaitement utile de préempter le 115 avenue de la République à des marchands de sommeil. Envisager de le vendre plus cher dans la perspective d'une opération immobilière qui remplacera les taudis actuels ne me paraît pas scandaleux.

Nous envisageons effectivement d'installer le local de la police municipale au 2 place de l'Eglise. Il serait rétrocédé à la ville à l'issue d'une opération de démolition et reconstruction.

Concernant la cession de la gendarmerie, nous envisageons de verser au département 2,1 millions d'euros en respectant l'échéance de la convention d'échange que nous avons signée avec le département. Le permis de construire existant ne concerne pas que ce terrain, mais aussi une partie du terrain voisin. Or il est devenu inopérant car le terrain voisin n'est plus vendeur.

S'agissant de la construction d'une mosquée, nous avons déjà proposé plusieurs terrains à l'Association des musulmans du Val de Bièvre. Ils réfléchissent à ces différentes solutions.

Enfin, s'agissant de l'îlot Rohri qui avait été acquis 500 000 euros, nous comptons le revendre 1 million d'euros dans la perspective d'une opération du même type que le gymnase Karl Marx. La plus-value nous permettrait de réaliser un équipement public.

Monsieur le Maire

Nous échangeons très régulièrement avec les membres de l'AMV. Les possibilités identifiées semblent recueillir un avis favorable de leur part. Il faut savoir que l'AMV est prête à procéder à une acquisition, et non pas à suivre le modèle proposé par l'ancienne mandature.

Concernant l'îlot Rohri, nous envisageons de réaliser un équipement public sportif, ainsi qu'une extension de la MPT Vallès, qui pourrait être utilisée pour des manifestations publiques.

Madame LEYDIER

Vous allez participer à cette première réunion organisée par le Conseil général du Val-de-Marne consacrée aux questions de logement d'urgence. Or il faudra du temps avant que de nouvelles solutions n'émergent. Pourtant, vous avez déjà supprimé les nuitées d'hôtel.

L'épicerie sociale et solidaire est un sujet qui intéresse particulièrement le Parti de Gauche. Vous allez réduire le budget de l'aide alimentaire cette année. Mais l'épicerie ne sera ouverte qu'en 2016. Un nouveau miracle va peut-être permettre d'accélérer ce calendrier. Quoi qu'il en soit, l'aide alimentaire connaîtra une forte baisse en 2015.

Monsieur OBADIA

Je suis gêné par ceux qui portent un discours à géométrie variable. Vous n'avez pas parlé de la fermeture des centres de santé. Vous vous tournez vers d'autres sujets. Vous changez régulièrement de préoccupation, ce qui permet de nous occuper différemment.

Monsieur BOUGNETA

A quelques jours du premier anniversaire de notre arrivée à la Mairie, je tiens à vous exprimer ma satisfaction à voir l'Union Citoyenne présenter son premier budget. Face à une opposition toujours critique et jamais constructive, notre majorité, malgré ses légitimes divergences, a démontré à travers ce budget sa capacité à travailler en bonne intelligence et avec une ambition pour Villejuif. Certes, il est possible de trouver quelques esprits mal intentionnés pour critiquer ce budget. Mais il est riche de nos différences, fort de nos complémentarités. Il honore toutes nos promesses :

- le développement économique et l'emploi ;
- la sécurité publique assurée dans une ville propre ;
- une urbanisation maîtrisée;
- la solidarité et la préservation du lien social ;

- la santé et la qualité de vie ;
- l'école et le périscolaire ;
- la culture et le sport pour tous ;
- une démocratie participative transparente ;
- une fiscalité et une gestion de la dette raisonnée, sans hausse des impôts.

C'est pourquoi, chers collègues, votons avec enthousiasme pour notre ville, votons pour son avenir, votons ce budget!

Monsieur CASEL

Je ne voudrais pas que quelqu'un puisse laisser penser que les écoles sont moins propres qu'auparavant. Madame LEYDIER a fait référence à une visite de l'inspectrice, qui avait annoncé que si les toilettes n'étaient pas propres, elle ferait fermer l'école. Elle n'a pas eu à prendre cette décision, car l'école était propre. Il faut savoir que sur six agents, trois étaient absents depuis deux jours, ce qui expliquait ponctuellement une moins grande propreté. Les écoles sont cependant aussi propres qu'auparavant.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Les sept suppressions de poste que j'ai évoquées sont budgétaires, comme indiqué lors du Comité technique paritaire. Vous avez fusionné le poste de Directeur de la Culture et celui de Directeur du Patrimoine. Vous avez économisé un poste budgétaire. Lorsque vous avez créé le poste de Directeur de la Sécurité, vous nous avez annoncé qu'il serait budgétisé grâce au poste de Directeur de la Culture. Je vous renvoie au compte rendu du Comité Technique Paritaire. Pour nous, cette opération constitue un symbole.

Monsieur OBADIA, j'ai indiqué que le budget de la Direction de la Santé et des centres municipaux de santé subissait une baisse de 19 %, passant de 455 000 à 370 000 euros. Ce secteur est également sacrifié.

Monsieur le Maire

Je tiens à féliciter l'agent qui s'est proposé de reprendre la Direction de la Culture en plus de celle du patrimoine. Il existe un lien important entre ces deux domaines. Nous nous inscrivons dans cette dynamique avec l'administration de manière à trouver des solutions permettant de maintenir un niveau de qualité du service public, tout en assurant des missions plus larges.

Monsieur GIRARD

L'opposition a pour rôle de pointer un certain nombre de dysfonctionnements et de faire vivre activement la démocratie. Nous n'avons pas inventé les chiffres que nous avons cités. Il suffit de lire

les documents que les services et les élus nous ont transmis. Cette transparence est légale. Nous constatons ainsi des variations d'une année sur l'autre. Que vous le vouliez ou non, le budget de l'aide alimentaire ou de la culture est bien en baisse. Les chiffres que nous pointons sont réels.

Monsieur le Maire

Les vœux du Maire coûtaient auparavant 120 000 euros. Nous avons réduit cette dépense de 50 000 euros. La population était contente d'être associée à des vœux plus populaires. Elle a apprécié cette formule de vœu, qui était beaucoup plus ouverte à tous.

Madame TAILLE-POLIAN

Les vœux du Maire se sont déroulés en extérieur. On ne peut pas nier votre grande capacité d'innovation dans ce domaine.

Je voudrais revenir sur la propreté des écoles. Il est procédé au nettoyage cinq fois par jour. Cette fréquence est une nécessité. Les toilettes des écoles sont utilisées à cinq moments clés de la journée. Le fait de limiter le nettoyage à deux passages risque de poser d'importants problèmes. Dans plusieurs Conseils d'école, j'ai déjà entendu des parents et des enseignants se plaindre du nettoyage.

Vous espérez créer la régie de quartier. Cependant, une entreprise de l'économie sociale et solidaire est déjà implantée sur cette ville. Nous avons l'habitude de travailler avec elle. Elle favorise l'insertion, car les personnes qui ont donné satisfaction peuvent être embauchées par la ville. Aujourd'hui, vous allez réduire les crédits et mettre en difficulté un projet qui fonctionne. Cette économie n'est pas bonne.

Madame THOMAS, vous savez pertinemment que le poste de Directeur de la Culture a été supprimé. Vous avez fusionné deux postes. Si le budget de la culture est en baisse de 40 %, je ne pense pas que le directeur aura moins de travail. Cette ville comporte de nombreux acteurs culturels.

J'avais voulu poser une question orale qui n'a jamais pu être lue en séance, contrairement à ce que prévoit le règlement intérieur. Elle portait sur la création de la commission culture, au sujet de laquelle nous ne disposons d'aucune information. Le Directeur actuel n'a pas eu le temps de terminer la lettre qu'il était censé m'écrire. Il avait probablement trop de travail.

Je rejoins les propos de Monsieur LIPIETZ concernant le fait que vous ayez mis de côté 741 000 euros qui auraient pu être utilisés autrement, pour par exemple ne pas réduire le nettoyage des toilettes des enfants.

Madame THOMAS

A notre arrivée, il existait bien un poste de Directeur de la Culture. Mais personne ne l'occupait depuis un certain temps. Le DGA faisait office de Directeur de la Culture. Je préfère qu'une personne prenne réellement cette fonction à sa charge.

Monsieur le Maire

Nous avons demandé la mise en place d'un tableau de bord mensuel sur tous les services offerts aux écoles, de manière à mieux répondre aux demandes des Directeurs d'écoles ou des parents, mais aussi pour mieux maîtriser l'absentéisme. Notre objectif est de bien mesurer une situation sur le mois écoulé afin de réagir le mois suivant.

Quelle que soit la décision des Conseils d'école, le budget des NAP sera conservé dans le périscolaire et l'éducation.

S'agissant des recettes, nous avons évoqué lors du point consacré au PLU et au PADD la question de la densification que nous souhaitons maîtriser. Depuis le mois de septembre, nous avons pris des délibérations sur des PUP. Ils représentent une source de recettes pour financer des équipements publics.

Nous réfléchissons avec l'adjoint aux finances à de nouvelles solutions. De nombreuses villes voisines ont mis en place une taxe de séjour. D'autres pistes sont envisagées. Nous avons besoin de trouver de nouvelles recettes de manière à respecter nos engagements. Le premier d'entre eux vise à rendre cette ville plus propre. Nous souhaitons mettre en place une police municipale et de médiation. Nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts.

Pour la première fois, début juin, Villejuif va accueillir un forum de l'entreprise et de l'emploi.

La révision du PLU et du PADD est en cours. Nous irons au bout de cette démarche. Nous devons défendre ce PLU pour qu'il devienne un PLU du territoire.

Enfin, nous prévoyons des lancements de projets d'équipements publics. Fin décembre, nous avons fait l'acquisition du terrain des Réservoirs pour lancer le projet d'école des Réservoirs. Des discussions sont en cours autour des deux projets d'école de Campus Grand Parc. Auparavant, 30 classes étaient prévues au total. Nous envisageons qu'une des extensions soit plus importante.

Nous portons des projets pour de nouveaux équipements sportifs.

Enfin, je me félicite du budget proposé, qui repose sur une logique de maîtrise. Je prends un engagement solennel que la décision modificative que nous adopterons lors du prochain Conseil prendra en compte une hausse du budget de 47 250 euros qui bénéficiera à :

- l'économie sociale et solidaire ;
- la Fête de la ville ;
- la démocratie participative et la lutte contre les discriminations ;
- l'accompagnement de la création de la régie de quartier ;
- des prestations complémentaires de l'AEF 94.

L'Union Citoyenne a pour objectif cette année la mise en place d'une maison de l'insertion, des initiatives et de l'emploi, en s'appuyant sur plusieurs organes préexistants. Nous souhaitons ainsi créer une permanence de l'AEF et du CBE, favoriser les liens avec les entreprises. Des discussions sont en

cours au sujet d'une présence d'Innovam à Villejuif. Enfin, s'agissant de la culture, les deux MPT bénéficieront de 40 000 euros supplémentaires.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

- 11 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON, Mme TIJERAS)
- 3. <u>Délibération n° 23/2015 : Vote du Budget primitif annexe pour l'année 2015 dans le cadre de l'opération crédit-bail entre la Ville et la Société FLOBAIL (Rapport n° 15-03-108)</u>

Monsieur CARVALHO

Ce budget annexe, initié en 1999, concerne la location de locaux assujettis à la TVA. Au départ, il portait sur quatre lots. Ils ne sont plus que deux lots, les deux autres ayant été achetés par une levée d'option anticipée prévue au contrat.

Le premier lot est loué à la Confédération nationale du logement. Le capital restant dû, à la fin 2015, représente 109 401,31 euros. Le deuxième lot est loué à l'Inspection académique. Le capital restant dû représente 133 130,06 euros.

Le rachat de ces bâtiments pourrait être envisageable en 2015. Toutefois, le contrat prévoit une indemnité de sortie qui correspond à la valeur de rachat des loyers restants dus. Il conviendra de mener une étude pour évaluer la possibilité de lever ces options.

Le budget est équilibré, à hauteur de 44 405 euros. Les loyers s'élèvent à 35 400 euros. Les charges de copropriété atteignent 1 000 euros, tandis que les taxes foncières sont de 8 000 euros. Aucune opération d'investissement n'est programmée pour 2015.

La première commission a émis un avis favorable.

Madame CORDILLOT

Je suis perplexe face à ce budget. Le document ne comporte pas la reprise du compte administratif, qui aurait dû être prêt. Or ce compte administratif sera négatif.

Par ailleurs, les recettes sont essentiellement constituées des loyers. Au mois de juillet dernier, vous avez donné congé par lettre recommandée à l'APEIS des locaux qu'elle louait. La CNL n'occupe qu'une partie du local du 17 rue Paul Bert. Elle ne pourra pas payer la totalité du loyer. Je souhaiterais avoir des éléments plus précis sur ce budget. En tout état de cause, il ne correspond pas à la réalité de l'occupation d'un des locaux depuis juillet dernier.

Monsieur le Maire

Je vous propose de vous apporter une réponse précise sur ce point.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Nous ne pouvons pas voter un budget dont nous ne savons pas quelle sera la principale recette. Ce budget serait entaché d'un manque de sincérité. Je vous suggère de reporter ce point au prochain Conseil.

Monsieur le Maire

Nous avons plusieurs pistes de reprises de ces locaux. Les éléments qui sont précisés dans le budget correspondent à la réalité. Des décisions devraient être prises dans les semaines ou les mois à venir.

Madame CORDILLOT

La CNL sera enchantée d'apprendre à travers vos propos qu'elle va aussi devoir déménager.

Madame GANDAIS

Depuis plusieurs mois, la CNL nous indique que ce local ne lui convient pas. Elle nous demande de lui en proposer un autre. Nous recherchons des solutions.

Monsieur CARVALHO

Vous vous attachez à des détails. Le crédit-bail Flobail coûtait 100 000 euros par an à la ville encore récemment. Vous ne vous en souciiez pas. Le budget est désormais à l'équilibre.

Monsieur le Maire

Il est cependant normal de demander la transparence. Des discussions ont cours au sujet de l'occupation de ces locaux.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,

M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

4. <u>Délibération n° 24/2015 : Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2015 (Rapport n°15-03-112)</u>

Monsieur VIDAL

Conformément à notre engagement, je propose au Conseil municipal de voter le maintien des taux des trois taxes : taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti. Le produit fiscal est fixé à 34 386 030 euros. Je propose de fixer les recettes fiscales globales à 35 856 591 euros.

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur HAREL

Comment se fait-il qu'il soit proposé dans la délibération de fixer le produit fiscal à 34 386 030 euros, alors qu'en page 13 de la M14, les taxes foncières et d'habitation s'élèvent à 35 152 836 euros ? Par ailleurs, il conviendrait d'ajouter 8 millions d'euros aux 35 856 591 euros, ce qui donnerait des recettes fiscales globales d'un montant proche de 44 millions d'euros. Je voudrais comprendre le lien entre ces lignes de la M14 et cette délibération.

Monsieur VIDAL

Nous allons vérifier ce point avec attention. Il doit s'agir d'une erreur. Quoi qu'il en soit, le taux des trois taxes sera maintenu, pour la deuxième année consécutive.

Madame CORDILLOT

Nous voterons pour ce rapport. Les taux sont maintenus pour la cinquième année consécutive.

Monsieur GIRARD

Nous voterons également pour ce rapport.

Monsieur BADEL

Je suis favorable à la non-augmentation des impôts locaux. Je voterai pour cette délibération.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A l'UNANIMITE

5. <u>Délibération n° 25/2015</u>: <u>Attribution d'une subvention pour l'année 2015 au Centre communal d'action sociale (CCAS) (Rapport n°15-03-111)</u>

Monsieur CARVALHO

Au regard du projet de budget 2015 du CCAS et de la volonté de conforter les actions en direction des plus démunis et du maintien à domicile des personnes âgées, il est proposé d'octroyer au CCAS une subvention communale de 844 765 euros, ce qui représente une hausse de 26,95 % par rapport au budget primitif de 2014. Cette subvention permettra de prendre en compte les évolutions liées à l'activité du CCAS, dont les dépenses de personnel, qui représentent 80 % du budget.

Le montant de cette subvention pourra être affiné lors du budget supplémentaire, en tenant compte de la consommation des crédits relatifs aux charges de personnel. Il existe toujours un décalage de recettes

en début d'année en raison du paiement tardif des différentes caisses. La subvention votée en début d'année est toujours rectifiée en cours d'année.

La première commission a rendu un avis favorable unanime.

Madame CORDILLOT

Il est toujours possible de manipuler les chiffres dans un sens ou un autre. Cependant, si l'on compare les budgets primitifs de 2015 et 2014, le CCAS ne va pas bénéficier d'une augmentation de 26 % de son budget, mais subir une diminution de plus de 12 %. Vous pouvez afficher une augmentation, car vous aviez réduit la subvention de 30 % lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Monsieur GIRARD

Vous ne pouvez pas raconter n'importe quoi ! Il suffit de se référer à la M14 pour comprendre que la subvention au CCAS va diminuer de 13 %. Nous voterons pour l'attribution de cette subvention, car nous avons travaillé dans le détail le budget primitif du CCAS. Cette subvention semble pouvoir répondre aux besoins.

Je voudrais néanmoins exprimer deux sujets d'inquiétudes. Le premier concerne la mise en œuvre de ce budget. Une part de celui-ci est consacrée à un personnel qui n'est pas en poste à ce jour. Il faudra donc se donner les moyens de pouvoir embaucher les personnels sur les postes disponibles. Ma seconde inquiétude découle de la première. Vous aviez réduit de manière significative le budget du CCAS à l'occasion du budget rectificatif. J'espère que la subvention votée ce soir ne sera pas amputée en cours d'année.

Monsieur LAFON

En 2008, le CCAS percevait une subvention de 470 000 euros. Nous l'avions portée à 950 000 euros en 2014. Nous avions privilégié certaines dépenses, dont les dépenses sociales. Ces orientations relèvent de choix politiques.

Monsieur OBADIA

Je vais vous expliquer cette fausse différence de budget. Il faut savoir que quatre postes budgétaires étaient non pourvus depuis des années. Plutôt que de continuer à inscrire ces postes, nous avons décidé d'élaborer un véritable budget. Nous augmenterons la subvention à l'occasion du budget supplémentaire si le besoin s'en fait sentir.

Monsieur LECAVELIER

En première commission, Monsieur LAFON nous avait expliqué qu'il convenait de comparer le BP avec le réalisé. A mon sens, il serait encore plus pertinent de comparer le CA au CA, afin de faire le bilan de la politique menée.

Monsieur CARVALHO

Certaines personnes parlent d'une baisse. Il est vrai que le montant inscrit au budget primitif 2014 était de 959 696 euros. Cependant, ce budget tenait compte de résultats excédentaires sur plusieurs années. Le budget prévisionnel tient compte des postes à pourvoir. Il conviendra d'ajuster ce budget en fonction des recrutements effectifs.

Monsieur GIRARD

Nous annoncez-vous déjà une baisse du budget ?

Monsieur le Maire

Je démens ces propos.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE MM. LE BOHELLEC, CAPORUSSO, Mmes OUCHARD, PIDRON, DUMONT-MONNET, M. OBADIA, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. GIRARD, Mme KADRI ne prennent pas part au vote

en tant que membres du conseil d'administration du CCAS

6. <u>Délibération n° 26/2015</u>: Attribution des subventions de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison sportive 2014/2015 (Rapport n°15-03-312)

Monsieur OBADIA

Dans le cadre de notre politique sportive, il avait été proposé de verser une première avance de subvention. Après avis de la commission sportive paritaire qui s'est réunie le 4 février, l'attribution des subventions de fonctionnement a été fixée selon les éléments figurant dans les annexes 1 et 2.

La troisième commission a rendu un avis favorable.

Monsieur BULCOURT

Il n'est pas juste de dire que la commission sport est paritaire, car nous ne savons toujours pas comment les représentants du milieu sportif ont été désignés. Il serait préférable que cette commission ne se réunisse pas le mercredi, jour où se tiennent souvent les entraînements. Il n'existe aucun compte rendu de la précédente séance. Or on constate de fortes hausses ou baisses dans les subventions aux clubs sportifs. Ces évolutions mériteraient des explications.

Ce rapport soulève d'autres questions. La formation des animateurs va subir d'importantes baisses des crédits. Je m'interroge sur votre volonté de travailler avec les clubs, y compris dans le cadre des NAP. Selon le document du pôle animation de la cité, vous supprimez toutes les aides annexes : salles,

coupes, tournois. La qualité de l'enseignement des différentes disciplines sur le long terme risque de pâtir de vos choix.

Par ailleurs, je voudrais savoir comment est affectée la subvention du Conseil général.

Enfin, les nouveaux clubs que vous avez ajoutés font-ils face aux mêmes obligations que les clubs de l'USV et de l'ASFI en termes de contrôles ?

Monsieur OBADIA

Une réponse écrite a déjà été apportée par l'administration à une question posée en commission concernant l'USV Union. L'agent qui occupait la fonction de secrétaire général de l'USV Union a quitté son poste le 31 août 2014 et n'a pas été remplacé. Le secrétaire général actuel est bénévole, ce qui explique une partie de la différence de budget. Il faut également tenir compte du coût très élevé d'un contrat de photocopieur qui n'a pas été renouvelé.

Monsieur MONIN

Le maintien du budget global est dû principalement au fait que les associations sportives et les clubs fonctionnent selon le calendrier des saisons sportives, de septembre à juin. L'année dernière, étant arrivé en mairie fin mars 2014, il aurait fallu que nous prévenions les clubs dès début mai. Il n'était pas possible de faire participer les clubs et les associations à l'effort d'économie.

Je partage les propos de Monsieur OBADIA concernant la différence de 28 000 euros pour l'USV Union. En mars, l'USV a mis fin au contrat de leasing du photocopieur qui existait depuis quatre ou cinq ans. Il était normal de ne pas renouveler cette dépense. De plus, la ville a directement pris en charge certaines dépenses du Forum des sports, ce qui conduit à une baisse de la subvention. Enfin, il est parfaitement normal que le secrétariat général soit assuré par un bénévole dans une association sportive.

La commission paritaire est composée d'une manière réglementaire. Sa composition a connu quelques changements. J'ai demandé à des clubs qui avaient été laissés de côté jusqu'alors d'être représentés, comme le club de triathlon.

Monsieur le Maire

La commission est réglementaire en termes de désignation. Il convient que l'association soit représentée *a minima* par son trésorier.

Monsieur GIRARD

J'ai quitté la commission paritaire. On m'avait assuré que l'USV serait représenté en tant que telle. Ce n'était pas le cas.

L'OMS n'a pas été créé à ce jour. Pourtant, dans l'annexe 2, il est précisé que l'USV Union subit une réduction d'un poste, tandis qu'un poste de chargé de mission OMS est créé. Je ne parviens pas à comprendre. L'OMS fait-il partie de l'Union ?

En dehors de l'USV Union, l'USV Natation subit également une baisse significative de subvention. Des discussions ont-elles été engagées avec le club ? Sur quels éléments se fonde cette baisse ?

Pour le reste, je note une continuité.

Monsieur BADEL

J'ai demandé à plusieurs reprises la tenue d'un débat sur la politique sportive. Il est nécessaire que vous puissiez exposer vos choix en la matière, nous expliquer votre projet d'OMS et ses articulations avec les clubs sportifs existants, ou encore vos orientations au sujet de la compétition, le loisir, la place du sport dans l'éducation. Ces explications éclaireraient mieux vos décisions budgétaires.

Par ailleurs, je regrette que le rapport ne mentionne pas le nombre d'adhérents des clubs et des associations. Il serait intéressant de pouvoir mettre cet élément en rapport avec les montants alloués. Mon propos ne vise cependant pas à déterminer le montant d'une subvention uniquement par rapport au nombre d'adhérents. Vous pourriez également préciser le nombre d'enfants. Nous manquons d'information sur l'activité des clubs concernés.

Monsieur le Maire

J'ajoute qu'il serait intéressant de connaître le nombre d'hommes et de femmes.

Monsieur LEYDIER

Les explications de Monsieur MONIN ne sont pas claires. Alors que toutes les disciplines ne disposent que d'une ligne, pourquoi inscrivez-vous deux lignes pour le futsal ?

Madame OUCHARD

Je voudrais répondre à Monsieur BULCOURT au sujet des NAP. Nous avons reçu des représentants de l'Union pour les inviter à mener une réflexion autour des NAP et des propositions d'activités sportives. Nous attendons leur réponse.

Monsieur BULCOURT

J'ai pointé la baisse de crédits pour la formation des entraineurs. Vous allez solliciter les clubs sportifs pour participer aux NAP. Vous allez devoir gérer un problème de baisse de qualité sur le long terme, en raison de la moindre formation des entraîneurs. Il faut savoir que, compte tenu du *turnover*, nous avons besoin sans cesse de renouveler les entraîneurs. Or pour intervenir dans le cadre de l'Education nationale, il est nécessaire de justifier d'un certain niveau de formation. N'importe qui ne peut pas intervenir.

Par ailleurs, j'invite Monsieur MONIN à répondre à mes questions.

Madame OUCHARD

La direction départementale de la cohésion sociale demande aux encadrants sportifs d'être diplômés d'Etat. Ils doivent maîtriser la pédagogie de l'initiation aux sports. Nous avons reçu l'USV mercredi soir. Elle doit nous remettre une feuille de route, en précisant les disciplines qui pourraient être proposées dans le cadre des NAP, la manière d'encadrer cette initiation, le nombre d'enfants par groupe, le matériel et l'équipement nécessaire. L'USV doit rendre ce document pour le 10 avril.

Madame DA SILVA

Il semble que la commission paritaire ait connu un changement de règlement. Nous ne comprenons toujours pas qui peut y siéger. Monsieur MONIN a indiqué qu'il y avait invité de nouveaux représentants. Tous les élus pourraient-ils être informés du règlement de la commission ?

Toutes les baisses de crédits, hors USV, qui portent sur le sport pour tous vont avoir un impact au niveau de l'organisation de tournois et des jeunes qui pratiquent un sport librement. Cette décision aura des effets négatifs sur le mieux vivre ensemble.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Comment les clubs sportifs sont-ils représentés à la commission ? Nous ne disposons d'aucun compte rendu de la dernière réunion. Certes, la plupart des montants sont inchangés. Mais certains clubs, comme la natation ou le roller, connaissent des hausses ou des baisses. Cette commission a donc probablement défini des critères. Nous aimerions obtenir plus d'explications.

Monsieur OBADIA

Les propositions financières sont basées sur le nombre d'adhérents. Une baisse de subvention s'explique généralement par une baisse d'adhérents. Cependant, le nombre d'encadrants est également pris en compte, comme dans le cas de la natation.

Monsieur LECAVELLIER

J'ai participé à cette commission. Chaque demande de subvention a fait l'objet d'une étude approfondie. Elle tient compte du nombre d'adhérents et du budget réalisé l'année précédente. Les décisions sont prises suite à l'évaluation des dossiers de chacun des clubs. Nous avons tenté de faire apparaître des critères pour évaluer les demandes de subventions.

Je soutiens la proposition de Monsieur BADEL. Il est souhaitable de définir une politique sportive, qui affiche des objectifs et des critères d'aides au mouvement sportif.

Monsieur le Maire

Il serait également important d'expliquer pourquoi chacun des clubs reverse six euros par licencié à l'USV. L'adjoint aux sports ne parvient toujours pas à comprendre à quoi sert cet argent.

Monsieur LECAVELLIER

Je voulais préciser que, certes, les montants des subventions sont importants. Mais le sport concerne plus de 5 000 Villejuifois. Parmi les critères, le nombre de Villejuifois adhérents et le nombre d'hommes et de femmes étaient précisés. Ces éléments nous ont permis de déterminer le montant des subventions.

Monsieur MONIN

Le roller a reçu une subvention de 35 000 euros en 2014. Cette année, le club a demandé 32 000 euros.

Monsieur le Maire

Pourriez-vous rappeler qui était présent à cette commission ?

Monsieur MONIN

Le trésorier de l'USV Union, le président du club de rugby, la présidente du club de triathlon, la présidente du club de tir à l'arc étaient présents. Nous avons procédé à un renouvellement.

La natation a été très pourvue par les subventions du Conseil général. Nous avons proposé un redéploiement car il est normal que ce ne soient pas toujours les mêmes clubs qui soient avantagés. Nous tenons compte du nombre de licenciés.

Nous soutenons deux clubs de futsal, dont l'un représente le Val-de-Bièvre et l'autre Villejuif. Il serait souhaitable que ces clubs soient fédérés. Nous n'avons cependant pas de raison de refuser la création d'un club.

Nous allons présenter notre politique sportive. Le sport n'appartient pas à l'USV Union. D'autres clubs se sont créés. Il est normal que nous les accueillions. C'est dans cet esprit que nous avons créé un Forum des sports.

Monsieur le Maire

Une subvention publique est limitée à un montant de 23 000 euros.

Le compte rendu de la commission doit être mis à disposition des élus. Il conviendra également de préciser la composition cette commission.

Madame CORDILLOT

Je n'ai pas du tout apprécié votre sous-entendu au sujet de l'argent que chacun des clubs reverse à l'USV Union. Vous disposez de tous les documents comptables, qui sont certifiés par un expert-comptable. Dans les relations régulières qui s'établissent naturellement entre les élus et un club qui fédère plus de 5 000 sportifs dans la ville, des explications peuvent être demandées. Chaque année, je les rencontrais avec mon adjoint aux sports. Je savais très précisément à quoi servaient ces 6 euros. L'USV Union met à disposition des clubs divers moyens, comme une agence d'expertise comptable. Elle leur permet de se mettre en conformité au niveau des déclarations de l'URSSAF. Ne prétendez pas que vous ne savez pas à quoi sert cet argent !

Il est possible de verser une subvention au-delà de 23 000 euros à un club ou à une association quelconque, dès lors qu'une convention d'objectif a été signée.

Monsieur MONIN

Savez-vous qui rémunère l'expert-comptable ? C'est le service des sports.

Monsieur OBADIA

Monsieur le Maire a précédemment pris l'exemple des vœux, dont le coût a été réduit de 50 %. Nous avons parlé d'un contrat pour un photocopieur d'un montant de 18 000 euros par an. Même si l'argent est correctement inscrit dans des comptes, il peut avoir été très mal utilisé.

Monsieur le Maire

Je souhaite qu'avant fin juin, nous puissions présenter la politique des sports. Je propose que nous créions une commission spéciale, afin d'échanger autour de ce sujet en amont. Cette commission pourrait accueillir des représentants des différents groupes. Des intervenants de l'USV Union pourraient nous éclairer sur les orientations des différents clubs.

Je souhaite qu'une réponse écrite soit apportée pour expliquer de manière claire la composition de la commission et les règles d'attribution des subventions. Je précise que ces dernières ont été inchangées. Seuls quelques clubs ont été créés.

Monsieur MONIN

Je passe du temps sur les terrains. Je me suis renseigné. Il n'existe pas de raison de mettre en place une politique du sport, sachant que le sport se porte bien sur notre ville.

Monsieur HAREL

Nous votons ces subventions globalement. Je voudrais émettre une réserve sur le futsal. D'après mes informations, les pratiquants de ce sport font preuve d'une agressivité vis-à-vis du personnel. Ils

semblent considérer que l'espace public est une déchetterie. L'attribution d'une subvention doit être assortie d'une contrepartie. Il faut faire le nécessaire pour que cette situation soit mieux gérée.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES 10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

7. <u>Délibérations n° 27/2015 à 28/2015 : Programme de l'office public de l'habitat de Villejuif (OPH) : acquisition en VEFA de 51 logements sociaux locatifs au 59 rue Marcel Grosmenil : garantie communale pour des prêts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations, prêts PLUS, PLAI et PLS pour un montant total de 5.926.200 euros et octroi d'une subvention de 303.026 euros (Rapport n°15-03-109)</u>

Monsieur MILLE

SODEARIF réalise un ensemble immobilier de deux bâtiments d'habitation sociale : une résidence étudiante de 163 logements (dont un logement T3 pour le gardien) et 51 logements familiaux. 76 places de stationnement sont prévues. L'opérateur démolit un foyer de 42 chambres en R+3 et deux abris. Ce programme fait l'objet de deux demandes de garanties d'emprunt, l'une de DOMNIS et l'autre de l'OPH Villejuif.

Les logements étudiants se trouveront dans le bâtiment le plus proche de la rue Marcel Grosmenil, tandis que les logements familiaux se situeront en fond de parcelle. Les logements familiaux en R+6 s'organisent autour d'une cage d'escalier. La résidence étudiante en R+6 s'organise autour de deux cages d'escalier.

La répartition pour les logements familiaux est la suivante : 2 T1, 12 T2, 22 T3, 15 T4.

Le projet propose une implantation en retrait des limites de propriété, de façon à ménager une porosité paysagère et des percées visuelles sur les espaces verts de la parcelle et des parcelles alentours. Les espaces verts forment une nouvelle topographie des lieux conviviaux (jardins, bacs, porche abrité) ouverte sur les paysages alentours.

Le coût prévisionnel de cette opération pour l'OPH s'élève à 8 841 932 euros. La garantie à 100 % de la ville est sollicitée.

La commune accordera, par ailleurs, une subvention de 303 026 euros au titre de la surcharge foncière. Cette surcharge sera versée en deux exercices : 50 % en 2015 et 50 % en 2016. Les crédits à hauteur de 151 513 euros sont inscrits au budget primitif 2015. En contrepartie, la ville sera attributaire de 20 % des logements sociaux, soit 10 logements : 3 T2, 4 T3, 3 T4.

Pour information, la ville garantit à ce jour à l'OPH 28 925 230 euros, pour une annuité prévisionnelle 2015 de 3 149 503 euros.

La première commission a émis un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MM. YEBOUET, BOKRETA, Mmes DUMONT-MONNET, CASEL, GANDAIS, CORDILLOT ne prennent pas part au vote en tant que membres du conseil d'administration de l'OPH

8. <u>Délibération n° 29/2015 : Garantie Communale pour un prêt PLS de 11.974.725 euros contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole par DOMNIS pour financer l'acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 162 logements au 59 rue Marcel Grosmenil (Rapport n°15-03-107)</u>

Monsieur MILLE

SODEARIF réalise un ensemble immobilier de deux bâtiments d'habitation sociale : une résidence étudiante de 163 logements et 51 logements familiaux. 76 places de stationnement sont également prévues. L'opérateur démolit un foyer de 42 chambres en R+3 et deux abris.

Les bâtiments étudiants se trouveront dans le bâtiment le plus proche de la rue Marcel Grosmenil, tandis que les logements familiaux se situeront dans le bâtiment en fond de parcelle. Les logements familiaux en R+6 s'organisent autour d'une cage d'escalier. La résidence étudiante s'organise autour de deux cages d'escalier.

La répartition pour l'ensemble de la répartition de la résidence étudiante est la suivante : 138 T1, 18 T1 prime, 6 T2.

Deux places de stationnement se trouveront à l'extérieur, tandis que 74 seront construites en infrastructure. L'ensemble de ces places répondra aux besoins de l'opération.

Le financement est assuré ainsi :

- prêt PLS bâti : 6 586 099 euros :
- prêt PLS foncier : 5 388 626 euros ;
- subvention hôpital : 1 335 000° euros.

La garantie de la ville est demandée pour le prêt PLS (bâti et foncier) pour un montant de 11 974 725 euros. En contrepartie de cette garantie, la ville bénéficiera d'un droit de réservation de 32 logements, pour lesquels il convient de signer une convention de réservation. Sont concernés 28 T1, 3 T1 prime, 1 T2.

A ce jour, la ville n'a accordé aucune garantie d'emprunt pour cet organisme. Je propose que la ville accorde sa garantie pour ces emprunts à hauteur de 100 %.

La première commission a rendu un avis favorable unanime.

Madame CORDILLOT

Je m'interroge au niveau du choix de construire uniquement des logements en PLS. J'ai demandé en commission s'il existait une estimation du loyer de sortie. Je n'ai pas obtenu de réponse. Il faut savoir que si les aides aux logements rendent solvables de nombreux étudiants, il est fortement question de les remettre en cause pour les étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents.

Par ailleurs, la Région a mis en place un dispositif permettant l'accès à des loyers de type PLUS ou PLAI à des étudiants boursiers. Ce dispositif a-t-il été sollicité ?

Madame GANDAIS

Le montant des redevances (loyers et services) sera d'environ 450 euros. J'apporterai une réponse à votre seconde question ultérieurement.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MM. YEBOUET, BOKRETA, Mmes DUMONT-MONNET, CASEL, GANDAIS, CORDILLOT.ne prennent pas part au vote en tant que membres du conseil d'administration de l'OPH

9. <u>Délibérations n° 30/2015 à 32/2015 : Approbation d'une convention-type de mécénat entre la Commune et des entreprises mécènes en vue de soutenir financièrement trois initiatives : la Corrida de Villejuif, les Journées Européennes du Patrimoine et le Noël Solidarités Handicap (Rapport n°15-03-110)</u>

Monsieur DUCELLIER

Pour faire face aux contraintes budgétaires, nous envisageons de diversifier nos recettes. Le mécénat d'entreprise repose sur un régime fiscal particulièrement attractif. L'entreprise mécène bénéficie d'une réduction d'impôts de 60 %. Les collectivités territoriales peuvent toucher des dons issus du mécénat d'entreprise, à condition que les recettes soient fléchées vers des actions précises. Nous avons décidé de retenir trois manifestations : la Corrida, les Journées Européennes du Patrimoine et le Noël Solidarités Handicap.

Comme il s'agit d'une procédure complexe et nouvelle, nous avons décidé de nous limiter au mécénat d'entreprise. Nous utiliserons la procédure de rescrit fiscal, afin de nous assurer que les opérations soient menées dans les règles.

La commission a rendu un avis favorable.

Monsieur HAREL

Pourquoi le mécénat n'est-il pas destiné à l'ensemble des sports ? On pourrait imaginer qu'une multinationale soit intéressée par ce type de partenariat.

Monsieur DUCELLIER

Cette procédure est relativement complexe. Pour cette année, nous allons nous contenter de trois actions. Si le bilan est positif, nous pourrons envisager d'élargir le dispositif à d'autres manifestations.

Monsieur BADEL

Je suis favorable au mécénat. Cependant, je suis gêné que vous nous soumettiez des conventions types, sans savoir quelles seront les entreprises mécènes. Le choix de l'entreprise peut avoir une signification importante par rapport à la manifestation soutenue. Les contreparties demandées par l'entreprise peuvent également avoir une signification importante. Sans obtenir d'éléments plus précis, je m'abstiendrai.

Monsieur LAFON

La notion de convention type pose problème. Je crains qu'il n'y ait un risque de confusion entre le mécénat et le sponsoring. Certaines actions visées me semblent plus propices au sponsoring privé. Le mécénat n'implique pas de contrepartie. Il correspond mieux à des investissements dans le temps sur des opérations importantes, architecturales ou culturelles. Les actions ciblées me semblent mieux correspondre au sponsoring.

Monsieur DUCELLIER

Les différences entre mécénat et sponsoring sont importantes. Les règles du mécénat sont plus strictes. L'entreprise mécène ne doit avoir aucun rapport avec l'objet qu'il soutient. La procédure devant être suivie scrupuleusement, nous allons utiliser le rescrit fiscal. Ce système permet au mécène de s'assurer qu'il pourra bien bénéficier d'une réduction d'impôt. Nous espérons obtenir ainsi plus de soutien que si nous nous étions contentés du sponsoring.

Monsieur le Maire

Il existe une démarche de contrôle qui permet de respecter la règlementation. Nous vous soumettons une convention type qui respecte ces règles. La difficulté tient au fait que les Conseils municipaux ne se tiennent pas à une fréquence très importante. Or, comme certaines échéances arrivent prochainement, il est important de créer les conditions pour expérimenter ce dispositif.

Le sponsoring et le mécénat représentent des formes de soutien complémentaires. Nous souhaitons trouver des possibilités de sponsoring sur un événement comme la Corrida. Ensuite, nous pourrons débattre de la société candidate et présenter un dossier de mécénat réel. Les délais nous ont obligés à procéder ainsi. Une fois que nous aurons validé une candidature, je souhaite la transparence totale visà-vis de l'ensemble du Conseil municipal.

Monsieur GIRARD

Je suis plutôt favorable au mécénat. Une société, une organisation, agit de façon désintéressée. Cependant, pour connaître ce secteur, n'importe quel type de société peut être intéressé. Un événement comme Noël Solidarité Handicap porte des valeurs qui ne sont toutefois pas compatibles avec certaines entreprises. J'ai des craintes à me lancer dans ce type d'opération. Je soutiendrai néanmoins cette expérimentation dès lors que vous prenez l'engagement de nous fournir une information régulière et de tirer un bilan de l'expérimentation.

Madame LEYDIER

Je rejoins les inquiétudes exprimées vis-à-vis du mécénat. Je comprends l'objectif de trouver des pistes d'économies. Cependant, avant de réaliser des économies, il faut engager des dépenses. Un agent va en effet devoir contacter des mécènes, ce qui représente une dépense de temps opérationnel. J'aurais souhaité savoir quels sont les moyens consacrés à cette opération.

Monsieur OBADIA

Pour mener cette expérimentation, je pense que les élus sont capables de prendre leur temps. Nous ne solliciterons pas nécessairement d'agents. Le mécénat ne correspond pas à de la publicité. L'entreprise trouve son intérêt uniquement par la déduction fiscale. Cette expérimentation ne coûtera pas cher à la ville.

Monsieur BADEL

Il est précisé dans la convention que « La commune s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise mécène sur les supports d'information de l'action ou de la manifestation ».

Madame TAILLE-POLIAN

Si l'entreprise devenait mécène de manière totalement désintéressée, son nom ne figurerait pas sur les supports de communication. Je m'abstiendrai car si la publicité est omniprésente dans le sport, je suis gênée par l'idée de trouver des mécènes pour le Noël Solidarité Handicap. La collectivité doit s'engager au nom de la solidarité, de manière pleine et entière. Je conserverai un regard attentif aux prochains dossiers de mécénat, avant éventuellement de changer ma position.

Monsieur LIPIETZ

Le mécénat ne relève pas uniquement de valeurs festives. Je vous invite à lire la liste des mécènes du Mémorial de la Shoah, qui sont indiqués sur le site Internet. Ce bâtiment n'aurait jamais existé sans les dotations importantes d'entreprises. Il est normal que des entreprises souhaitent devenir mécènes. Je ne comprends pas pourquoi le parti socialiste s'abstient.

Monsieur HAREL

Il est plus facile de trouver un mécène pour une opération comme Noël Solidarité Handicap que pour un événement sportif. J'invite tous les élus de la minorité à nous transmettre leurs éventuels contacts dans des grands groupes. Tout le monde peut participer.

Madame TIJERAS

Si de grandes entreprises locales s'inscrivent dans cette démarche, elles bénéficieront d'une baisse d'impôts, ce qui représentera une perte pour la commune.

Monsieur le Maire

La réduction ne porte pas sur des impôts locaux.

Je m'engage à ce que le Conseil soit tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Monsieur le Maire met les trois délibérations aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

9 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, M. BADEL, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

10. <u>Délibération n° 33/2015</u>: Fixation de la participation financière relative aux frais de scolarité des élèves scolarisés à Villejuif mais résidents hors Villejuif et approbation de la convention-type de gratuité réciproque – Année scolaire 2014-2015 (Rapport n°15-03-310)

Monsieur CAPORUSSSO

Les villes concernées par cette convention sont notamment Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Ivry, Vitry, Paris (5ème, 13ème, 14ème et 15ème arrondissements). Le Code de l'éducation prévoit que, suite à des dérogations accordées par l'inspection académique, des enfants non-résidents sur le territoire d'une commune puissent y être scolarisés. Il convient donc de fixer la participation demandée aux communes des résidents concernés relative aux frais de scolarité des élèves non Villejuifois, mais scolarisés dans l'une de nos écoles publiques (maternelle ou élémentaire), sachant que la convention nécessite qu'au moins 15 élèves soient concernés.

Il est proposé de fixer la participation à 400 euros pour les élèves scolarisés dans une école publique villejuifoise.

La troisième commission a rendu un avis favorable unanime.

Madame CORDILLOT

Auparavant, nous traitions les cas de quelques enfants porteurs de handicap scolarisés dans des établissements où les frais de scolarité sont plus importants. Continuerons-nous à porter un regard particulier à ces familles ? Il faudrait éviter tout risque de déscolarisation.

Monsieur CAPORUSSO

Ce problème a été soulevé. Un regard particulier sera porté envers les enfants porteurs de handicap. En ce qui concerne le transport, une convention ville-département a été signée. Le département, par action récursoire, a rétrocédé le transport des enfants villejuifois atteints de handicap à la société Coccinelle. Chaque jour, 42 enfants sont ainsi transportés.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A l'UNANIMITE

11. <u>Délibération n° 34/2015</u>: <u>Principe de réciprocité tarifaire entre Communes concernant la restauration scolaire et les activités périscolaires et extrascolaires (Rapport n°15-03-311)</u>

Monsieur CAPORUSSO

Certains enfants domiciliés à Villejuif sont scolarisés en cycle maternel et élémentaire dans les écoles publiques d'autres communes précédemment citées. Réciproquement, les enfants domiciliés dans d'autres communes peuvent être scolarisés dans les mêmes conditions à Villejuif. Le principe appliqué jusqu'à présent était d'appliquer un tarif dit « extérieur », soit le montant maximum des tarifs applicables, générant des coûts importants pour les familles. Afin de clarifier ce fonctionnement, nous proposons l'application d'une réciprocité tarifaire basée sur le quotient familial. Ainsi, les enfants des familles concernées seront invités à faire calculer leur quotient familial dans leur commune de résidence. La commune de résidence sollicitant la mise en place de la réciprocité tarifaire communiquera le quotient familial par le biais d'un formulaire à la commune d'accueil. Celle-ci actera la validation de la réciprocité et appliquera le tarif correspondant à celui pratiqué dans la commune de résidence.

La troisième commission a rendu un avis favorable.

Madame CORDILLOT

Nous appliquions déjà ce système. Le tarif était déjà calculé en fonction du quotient familial. Cependant, il existe des situations très difficiles, en particulier pour des enfants scolarisés en CLIS, qui ne choisissent par leur lieu de scolarisation, celui-ci leur étant imposé par l'Education Nationale en fonction des places disponibles. Au-delà de la rétroactivité depuis la rentrée scolaire, je souhaite que nous puissions demander l'échelonnement du paiement pour ces familles. Elles vont en effet devoir régler cinq mois de restauration scolaire. Ces paiements ont déjà créé des situations très complexes.

Madame OUCHARD

Ce système n'était pas appliqué totalement sur le territoire de Villejuif. J'ai à ce jour 22 dossiers d'administrés villejuifois qui sont dans l'attente d'une régularisation. Je déplore un manque de cadrage de l'administration. Ces situations peuvent effectivement entraîner des difficultés pour les familles. Nous accorderons une attention particulière aux enfants scolarisés en CLIS, mais aussi en UPE2A.

Madame CAPORUSSO

Certes, vous apportiez une attention particulière aux enfants scolarisés en CLIS, mais de manière très florentine. Certaines familles n'en bénéficiaient pas. Nous adopterons le même système pour tous les enfants.

Monsieur BADEL

Certaines communes voisines peuvent refuser la réciprocité tarifaire, pour des raisons qui leur incombent. Dans ce cas, les jeunes Villejuifois se verront appliquer le tarif hors commune. La mairie de Villejuif ne prendra plus en charge la différence par rapport à leur quotient familial. Dans certaines communes, des familles risquent de se voir ainsi imposer des montants très élevés pour la restauration scolaire, notamment.

Je ne suis pas contre ce principe, qui peut permettre de simplifier les relations entre les communes. Il faut cependant prévoir le cas de figure d'un refus d'une commune où des enfants villejuifois sont scolarisés.

Monsieur CAPORUSSO

Nos services ont pris attache auprès des villes précédemment citées. Le dossier est en bonne voie.

Monsieur OBADIA

Ce dispositif s'applique selon un principe de réciprocité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
1 ABSTENTION (M. BADEL)

12. <u>Délibération n° 35/2015</u>: <u>Révision du fonctionnement du Fonds d'aide communal à la pratique sportive (FACPS) (Rapport n°15-03-309)</u>

Madame YAPO

Le fonds d'aide communal à la pratique du sport est un dispositif d'aide financière qui a pour objectif de favoriser l'activité sportive des jeunes Villejuifois. Il est destiné à la fois aux mineurs et aux jeunes majeurs jusqu'à 22 ans. Le montant des aides attribuées est calculé en fonction du quotient familial. Il

s'adresse aux familles dont les ressources sont limitées et aux classes moyennes. A ce jour, les Villejuifois bénéficient d'une aide financière par sport pratiqué. Les sports pratiqués hors de Villejuif sont éligibles à cette aide si ces sports n'existent pas sur notre territoire.

Le resserrement des marges de manœuvre budgétaires de la collectivité nous amène à proposer de limiter l'aide à un sport par enfant et à circonscrire l'éligibilité aux pratiques sportives sur Villejuif au sein de l'USV et de l'ASFI.

La troisième commission a rendu un avis favorable.

Madame CORDILLOT

Cette décision consacre une baisse des possibilités d'aide, ce qui me semble préjudiciable. Il existe une forme d'incohérence à préciser que seules les personnes pratiquant un sport au sein de l'USV Union ou de l'ASFI pourront bénéficier de cette aide aux sports, sachant que vous avez décidé de subventionner trois nouvelles associations. Elles ne seront pas éligibles.

Monsieur GIRARD

Je ne comprends pas ce rapport. J'ai essayé d'estimer le nombre de personnes concernées par cette baisse d'aides. Je suis parvenu à un total de 18 à 20 personnes. Si l'on tient compte du montant de moyen de l'aide, l'impact budgétaire est compris entre 1 000 et 2 000 euros. J'ai soulevé ce point en troisième commission. En 2014, l'enveloppe budgétaire attribuée à ce dispositif était de 14 000 euros. En 2015, il sera de 12 500 euros. Nous sommes en train de débattre pour réduire des aides favorisant la pratique sportive de jeunes d'un montant global de 1 500 euros. Nous avions précédemment voté à l'unanimité un soutien de 10 000 euros à un sportif pour la préparation des Jeux Olympiques. Nous pouvons soutenir les 10 ou 20 personnes concernées par cette aide. Je suis surpris que l'on se pose ce type de question. Cette somme n'impacte pas le budget de la ville mais impactera le budget des familles concernées. Je voterai contre cette délibération.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

18 à 20 personnes pratiquent un sport en dehors de Villejuif. Nous introduisons une limite d'un sport par enfant. Des réductions avaient été demandées. Nous avons préféré maintenir le FACPS dédié aux demandeurs d'emploi.

Monsieur BULCOURT

Nous sommes pour le fonds d'aides communal à la pratique sportive. En revanche, nous nous opposons à cette révision, qui représente un recul des aides aux familles et un frein à l'émancipation par le sport. Nous voterons contre ce rapport.

Monsieur OBADIA

Dans cette période de budget contraint, nous sommes obligés de réfléchir à des modifications. Aujourd'hui, peu de jeunes seront impactés. Demain, si 1 000 jeunes s'inscrivent dans deux ou trois sports, nous aurons des difficultés. Le fait de nous limiter à un sport et de poursuivre l'aide aux demandeurs d'emploi me paraît être un choix équilibré.

Monsieur le Maire

Le choix de l'Union citoyenne a été de donner proportionnellement plus d'aides à plus d'enfants.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
10 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
M. BADEL, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)
1 ABSTENTION (Mme TIJERAS)

13. Délibération n° 36/2015 : Décide la cession, au profit de l'Association ETAI (Entraide, Travail, Accompagnement, Insertion de la personne en situation de handicap), du lot 4 de volume 4 de l'ensemble immobilier situé 11 à 13, rue Marcel Paul et 118, rue Ambroise Croizat, cadastré section E numéro 76, au prix de 224 007 euros (Rapport n°15-03-211)

Monsieur FEREIRA NUNES

Cette cession, d'un montant de 224 007 euros, se fait au profit de l'association ETAI. Lors de la deuxième commission, certains se sont étonnés du faible prix de cette vente, qui représente 1 500 euros par m². L'ETAI jouant un rôle social, notre souci était de vendre ce bien au tarif le plus juste, sans spéculation. La salle est brute de béton. Le montant des aménagements supportés demeure important. Cette salle était initialement destinée à être une salle de quartier. Une solution de remplacement sera apportée, comme Madame GANDAIS l'a annoncé en deuxième commission.

La deuxième commission a rendu un avis favorable.

Madame CORDILLOT

Il a été question en commission d'un éventuel achat d'une salle dans un autre immeuble devant se construire. Ce quartier, qui fait face à un certain nombre de difficultés, ne comportera plus aucun local permettant d'accueillir des activités pour la vie de quartier.

Le problème ne tient pas au fait que l'ETAI bénéficie de cette salle, mais au fait qu'elle soit vendue. Il existait d'autres activités dans ce quartier, comme le passage régulier de la ludomobile aux Esselières. Or, dans le budget, vous avez aussi prévu la disparition de cette activité. La population de ce quartier est jeune et nombreuse. On ne lui proposera plus aucune activité.

Vous nous annoncez que vous trouverez peut-être une autre solution. Nous avions prévu des crédits pour l'aménagement intérieur de cette salle. Dans les deux cas, vous avez laissé passer l'opportunité de bénéficier de crédits CUCS.

Monsieur GIRARD

Je me souviens de Madame CASEL alertant le Conseil municipal sur l'absence de salle d'activité dans ce quartier. Il fallait absolument créer du lien social et que les habitants puissent s'approprier un espace. Nous avions prévu une salle. Même si le projet n'était pas totalement construit, rien ne vous empêchait de faire en sorte que cette salle soit utilisée par les habitants. Madame CASEL estimait à l'époque que le quartier Pasteur était toujours privilégié. Nous l'avions entendue, à travers ce projet dans le quartier Vercors-Dumas. Il va manquer cruellement au quartier. Je m'oppose formellement à cette décision.

Monsieur CARVALHO

Cette opération est favorable aux finances de la ville. Nous allons faire entrer 224 000 euros. Le contrat signé par ceux qui critiquent cette vente impliquait un aménagement qui devait coûter 700 000 euros. Je préfère que la ville touche 224 000 euros, plutôt qu'elle ne dépense autant d'argent.

Madame GANDAIS

Il a été dit à plusieurs reprises que des subventions régionales avaient été sollicitées pour l'aménagement de cette salle. Or ces subventions concernaient bien l'acquisition de la salle, et non pas son aménagement.

A notre arrivée, nous avions la possibilité d'aménager cette salle. Cependant, il n'existait aucun projet associatif pour l'occuper. Au mois de juin, lorsque l'ETAI a déclaré qu'elle souhaitait obtenir cette salle pour son propre usage, Monsieur le Maire a accepté le principe d'une vente.

Nous menons des réflexions au sujet de l'occupation de plusieurs salles dans ce quartier. Nous envisageons de rouvrir une salle associative à Domaxis. De plus, une salle à vocation pédagogique et d'animation du quartier est prévue à côté du site de la géothermie. Au 107 rue Ambroise Croizat, où va se construire une résidence étudiante, nous envisageons non pas d'acheter une salle, mais que la résidence nous rétrocède gratuitement, au titre de la contribution à l'aménagement et aux équipements publics. J'espère que nous trouverons un projet pour l'occuper.

Monsieur le Maire

La solution que nous envisageons à Domaxis n'entraînerait pas de frais d'aménagement ni de remise en service. Nous devons simplement obtenir un accord du bailleur. Une salle sera mise à disposition et équipée sur le site de la géothermie, sans engager de dépenses publiques. Pour le troisième projet évoqué, nous nous situons dans une logique de négociation pour récupérer une salle équipée. Nous faisons ainsi preuve d'une plus grande finesse de gestion.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

5 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI) 5 CONTRE (Mme LEYDIER, MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

14. Délibération n° 37/2015 : Travaux de réfection de revêtement de sol sur le groupe scolaire Paul Langevin - Autorisation de lancement d'une procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) et de signature du marché de travaux : - Tranche ferme : Réfection totale des revêtements de sol des classes de l'école maternelle- Tranche conditionnelle 1 : Réfection totale des revêtements de sol des classes de l'école élémentaire A- Tranche conditionnelle 2 : Réfection totale des revêtements de sol des classes de l'école élémentaire B (Rapport n°15-03-210)

Madame CASEL

Ces travaux de réfection concernent le sol qui est amianté. L'amiante va être totalement recouvert. Seules deux sociétés proposent de tels services. Il n'existe aucun risque et cette solution pose moins de problèmes. Il est proposé de lancer un marché de travaux à procédure adaptée. Le budget est estimé à 250 000 euros, répartis sur trois tranches : 60 000 euros en 2015, 90 000 euros 2016 et 100 000 euros en 2017. Seront concernés les couloirs et toutes les surfaces.

Madame CORDILLOT

Madame CASEL vient de confirmer que les circulations sont incluses. Or j'attire votre attention sur le fait que la délibération, dans son article 2, ne vise que le revêtement des sols des classes.

Madame GANDAIS

Cette question a été soulevée en deuxième commission. Une réponse précise a été donnée par écrit. Les circulations ne sont pas concernées, car les sols sont en carrelage. Les travaux ne concernent que les dalles amiantées qui se trouvent dans les classes.

Madame OUCHARD

Je voudrais préciser que l'amiante ne se situe pas dans les sols, mais dans la colle utilisée pour les dalles. Les couloirs ne sont pas concernés.

Monsieur le Maire

Il est précisé que les circulations étant carrelées, elles ne font pas l'objet de travaux.

Madame CORDILLOT

Cette précision est en contradiction avec ce qui a été dit par Madame CASEL.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. <u>Délibération n° 38/2015</u>: Avenant n°1 au marché n°31037 de location et maintenance du parc photocopieurs des services municipaux et groupes scolaires de la Ville de Villejuif - lot n°01: Photocopieurs des services municipaux et des groupes scolaires de la Ville de Villejuif - Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2015 (Rapport n°15-03-106)

Monsieur VIDAL

Une étude est en cours pour rationaliser la politique d'impression de la commune. De ce fait, il convient de prolonger le marché de maintenance des copieurs de la ville jusqu'à la fin de l'année 2015. La société titulaire du contrat a donné son accord.

Monsieur LIPIETZ

Je n'ai aucune idée du prix des marchés de photocopieurs. Mais comment se fait-il que 71 photocopieuses coûtent 58 000 euros, alors qu'à l'USV, une photocopieuse coûtait 18 000 euros ?

Monsieur le Maire

L'USV a mis un terme à ce contrat pour cette raison.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. <u>Délibération n° 39/2015</u>: <u>Dispositif certificats d'économies d'énergie (CEE) - Convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPEREC - Approbation et signature (Rapport n°15-03-213)</u>

Madame CASEL

Depuis la loi du 13 juillet 2005, toute opération qui permet de réaliser des économies d'énergie peut être valorisée sous forme d'un CEE. Ce certificat ne peut être attribué qu'à l'issue des travaux. Pour l'isolation complète de la toiture de l'ensemble scolaire Joliot-Curie, la ville pourrait obtenir 15 000 euros. Les conditions d'obtention des CEE sont cependant très contraignantes. Il faut atteindre un seuil élevé d'économies. Le traitement des demandes est long. Les communes ont donc tout intérêt à se regrouper pour atteindre le seuil de dépôt et maximiser le prix de vente des certificats.

En 2013, le Conseil a approuvé la convention habilitant le SIPPEREC à accompagner la ville dans le cadre de ce dispositif. Le SIGEIF propose aussi un dispositif d'accompagnement. Le SIPPEREC et le SIGEIF ont délibéré afin de mettre en place un partenariat. Cette convention remplacera la précédente. A l'issue de la vente des CEE, 80 % du montant correspondant aux opérations sera reversé. Les 20 %

restants seront conservés pour couvrir les dépenses engagées pour la bonne réalisation des engagements.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A l'UNANIMITE

17. Délibération n° 40/2015 : Communication pour information de l'arrêté préfectoral n°2015/137 du 20 janvier 2015 portant enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la société l'Atelier des Boucheries Nivernaises – 63 rue de Bicêtre à l'Haÿ-les-Roses (Rapport n°15-03-209)

Monsieur CASEL

L'établissement concerné est un atelier de découpe de viande et de négoce de stockage, situé à l'Haÿ-les-Roses. Pour l'installation de ce genre de site, les villes situées à moins d'1 km sont consultées. Le 7 novembre, Villejuif avait émis un avis favorable. Chevilly et l'Haÿ-les-Roses n'ont pas exprimé d'avis contraire. Le registre mis à disposition du public pendant la durée de la consultation n'a recueilli aucune observation.

DONT ACTE

CONCLUSION

Monsieur le Maire

Je souhaite inviter les trois présidents de commission à désigner des rapporteurs de délibérations parmi les représentants de l'opposition, ce qui n'a pas été le cas aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h50.

Franck LE BOHELLEC

Edouard OBADIA Secrétaire de Séance